



Montréal, le 30 septembre 2011

Monsieur Pierre Karl Péladeau  
Président et chef de la direction  
612, rue Saint-Jacques  
Montréal (Québec)  
H3C 4M8

*Bonjour Pierre Karl,*

Monsieur le président-directeur général,

J'accuse réception de votre lettre du 7 septembre. J'ai toujours autant de plaisir à vous lire!

Vous connaissez déjà ma position sur l'objet de votre lettre. Je prends toutefois, encore une fois, bien note de vos commentaires.

Bien à vous,

Le Président-directeur général

  
Hubert T. Lacroix

c.c.: L'honorable James Moore,  
Ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles  
M. Konrad von Finckenstein, Président du conseil CRTC  
M. Timothy Casgrain, Président du conseil, CBC/Radio-Canada



7 septembre 2011

Monsieur Hubert Lacroix  
Président-directeur général  
CBC/Radio-Canada  
1400, boul. René-Lévesque Est, 6<sup>ième</sup> étage  
Montréal (Québec),  
H2L1 2M2

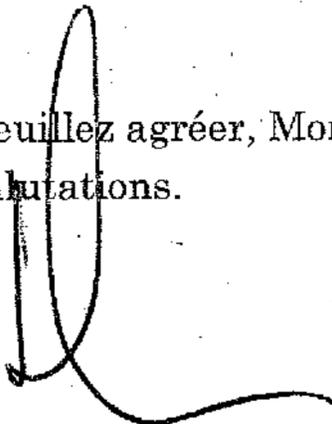
Monsieur le président directeur général,

Conformément aux directives que votre direction aura données à vos agences de publicité, nous avons remarqué que vous poursuiviez votre campagne de boycottage des différentes composantes de la CBC/SRC à l'endroit de nos différentes publications qui, j'ai eu l'occasion déjà de vous le dire, sont parmi celles qui offrent le plus de visibilité à ses annonceurs. Vos budgets, à l'évidence, semblent très importants pour la rentrée puisque les publicités de la société d'État sont très nombreuses dans les publications concurrentes comme vous pourrez le constater dans le fichier qui accompagne cette correspondance.

Compte tenu de l'incapacité de justifier votre stratégie ainsi que l'attitude que vous adoptez de ne respecter ni l'esprit ni la lettre de la politique canadienne de radiodiffusion, nous ne pouvons malheureusement que conclure que votre campagne de boycottage n'est motivée que par des mesures de rétorsion à l'endroit de Quebecor Media, qui a publié quelques articles critiques sur la société d'État en conformité avec la liberté d'expression garantie par les chartes canadiennes et québécoises des droits.

Votre politique de commercialisation est contraire à la politique canadienne de radiodiffusion en plus d'être discriminatoire. Si vous persistez à porter préjudice aux canadiens en poursuivant cette démarche illégale, nous vous avisons par la présente que nous pourrions nous adresser aux tribunaux afin de faire cesser ces pratiques tout aussi mesquines qu'illicites.

Veillez agréer, Monsieur le président-directeur général, mes sincères salutations.



Pierre Karl Péladeau  
Président et chef de la direction

p.j.

cc : L'honorable James Moore, Ministre du Patrimoine canadien et des  
Langues officielles  
Konrad von Finckenstein, Président du Conseil CRTC  
Timothy Casgrain, Président du Conseil, CBC/Radio-Canada



Le 10 janvier 2011

Monsieur Pierre Karl Péladeau  
Président et chef de la direction  
Quebecor  
612, rue Saint-Jacques  
Montréal (Québec)  
H3C 4M8

Monsieur,

*Pierre Karl,*

Permettez-moi par la présente de répondre à votre lettre du 23 décembre dernier. En ce qui a trait au sujet de la publicité dans vos publications, je vous référerai à la lettre que je vous ai envoyée le 8 novembre dernier et dans laquelle je vous indique que je considère que nos conversations sur ce sujet ne mènent nulle part. Je n'ai donc pas l'intention de donner suite à ces échanges.

Par ailleurs, vous affirmez dans votre lettre que « la direction de la programmation soutient le boycott clairement énoncé par des producteurs travaillant avec la SRC, qui ont décidé de refuser toutes entrevues avec nos médias ». Il m'apparaît important de réitérer ce que nous avons indiqué aux journalistes au moment des événements, c'est-à-dire que la décision des producteurs du *Bye Bye 2010* de ne pas accorder d'entrevue à vos médias est une décision qui leur appartient entièrement. En tant que diffuseur, nous n'avons pas à commenter, soutenir ou dénoncer leur décision. Enfin, je vous ferais remarquer que les cadres de Radio-Canada et le personnel des communications accordent fréquemment des entrevues au *Journal de Montréal*.

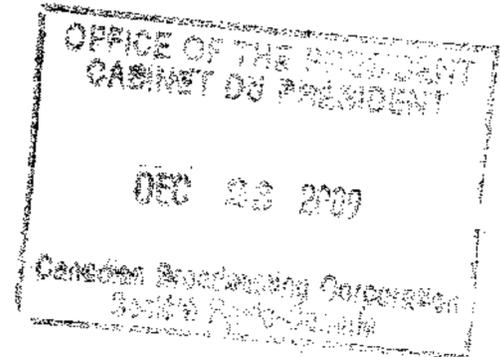
Salutations cordiales,

Hubert T. Lacroix  
Président-directeur général



Montréal, le 18 décembre 2009

Monsieur Hubert T. Lacroix,  
Président-directeur général  
Société Radio Canada  
1400, boul. René-Lévesque Est  
6<sup>ième</sup> étage  
Montréal QC H2L 2M2



**OBJET : Tribune de la presse**

Cher Hubert,

Je me permets de porter à votre attention une lettre récente de madame Lyne Robitaille, Vice-présidente exécutive, exploitation Est du Canada, Corporation Sun Media et présidente et éditrice du Journal de Montréal, envoyée aux patrons des salles de rédaction du Québec afin de leur rappeler la décision inique rendue par le Président de l'Assemblée nationale, monsieur Yvon Vallières, par laquelle il avalisait le refus de la Tribune de la presse d'accréditer deux journalistes du Journal de Québec. Madame Robitaille avait joint à sa lettre un avis fort éclairant de Reporters sans frontières sur la légitimité de pareille exclusion.

Vous conviendrez avec moi que Reporters sans frontières est un organisme international réputé dont nul ne met en doute la neutralité et l'impartialité. Or, l'avis rendu par cet organisme sur la question est limpide : il s'agit à ses yeux d'une décision nettement discriminatoire à l'endroit de nos journalistes et, de surcroît, d'une entorse grave à l'exercice du droit du public à l'information.

Plusieurs, dont *The Gazette*, ont décrié la situation et je salue leur prise de position publique. Si notre adhésion collective au respect des droits fondamentaux de nos concitoyens peut sembler aller de soi, il est parfois nécessaire face à l'injustice de la clamer haut et au fort. Ces coups de semonce peuvent s'avérer nécessaires pour rappeler à l'ordre des institutions qu'un confort indolent pousse parfois à de lentes mais non moins inquiétantes dérives. Cette vigilance citoyenne est au cœur même de la responsabilité des médias, bien au-delà des considérations politiques, corporatives ou financières. Nos auditeurs et nos lecteurs y voient une de nos missions premières et ce serait leur manquer de respect de ne pas nous en acquitter avec célérité et rigueur.

Dans ce contexte, je suis pour le moins perplexe de constater le long silence de la Société Radio Canada, une société d'état, financée par ces mêmes contribuables dont le droit à l'information, un droit fondamental, est bafoué –sous couvert de neutralité mais bien plus par solidarité syndicale– par les membres de la Tribune de la presse.

Je vous invite donc fortement à mettre de côté les différends qui pourraient nous opposer sur d'autres fronts et à prendre les responsabilités qui vous incombent. Par ailleurs, c'est bien moins de solidarité circonstancielle avec un compétiteur dont il s'agit que de la défense des droits fondamentaux de tous nos concitoyens. L'heure n'est donc pas à la temporisation et à l'évitement : la négation de l'exercice d'un droit fondamental ne peut pas être tolérée.

Il est impératif, au nom des principes qui sous-tendent la démocratie, que nous unissions nos voix pour dénoncer et faire renverser cette décision du Président de l'Assemblée nationale. Vous pourriez tout aussi bien être le prochain à subir les conséquences du précédent qu'il a créé. En fait, aucune organisation de presse ne sera désormais à l'abri des excès de la censure et de l'arbitraire auxquels M. Vallières a ouvert la porte.

Votre sens de l'honneur et des responsabilités ne vous dicte-t-il pas de vous opposer fermement et publiquement à cette inacceptable érosion de nos libertés? Garder le silence n'est tout simplement plus envisageable.

Cordiales salutations.



*J'en profite par vous  
souhaiter de joyeuses fêtes*

Pierre Karl Péladeau  
Président et Chef de la Direction

p.j. : Éditorial de The Gazette  
Lettre de Lyne Robitaille transmise à Alain Saulnier  
Avis de Reporters sans frontières

cc. L'Honorable James Moore  
Ministre du Patrimoine canadien et des langues officielles

M. Konrad von Finckenstein, président du CRTC

## Assembly journalists embarrass themselves

Reporters sans frontières is an estimable organization that does what it can to advance the cause of free inquiry and free information around the world. The Canadian branch was founded in Montreal in 2001. Its website has expressed concern about media censorship, intimidation of journalists, and worse, in Iran, Sri Lanka, and elsewhere.

So it is disturbing that Reporters sans frontières has found it necessary to complain, in a letter to the speaker of Québec's National Assembly, about practices in the Press Gallery there. RSF's complaint is that the government should not have sided with members of the Quebec Press Gallery, the association of journalists covering the Assembly, which has itself taken sides in a labour dispute at Quebecor.

With unionized Journal de Montréal employees locked out but the paper still publishing, the parent company has asked the Gallery to accredit two Journal de Québec reporters whose work, it is understood, would appear in the Montreal paper. The Gallery, abandoning any

*"Every news organization, unionized or not, should be free to compete in gathering and reporting news."*

pretence of even-handedness, sided with the union by "delaying" accreditation of the reporters.

Supinely, Assembly speaker Yvon Vallières accepted this de-facto control on competition, blandly accepting the gallery's argument that accrediting the two could lead to tension or friction.

What a non-argument! What's wrong with a little friction? That's what Assembly journalists cover every day. Nobody in the press gallery is free to break the law so anyone who, say, starts a fist-fight, should be punished according to the law. But prior restraint is a disgrace.

Every news organization, unionized or not, should be free to compete in gathering and reporting news. It's embarrassing that journalists think they have a right to limit access this way. And it's alarming that the government would play along.

RSF is correct: The gallery has no business taking sides in a labour dispute. Neither does the speaker.

Chers collègues,

Comme le savez sans doute, deux journalistes du Journal de Québec se sont vu refuser leur demande d'accréditation à la Tribune de la presse de l'Assemblée nationale du Québec. Il n'est pas inopportun de souligner que l'un de ceux-ci fut dans un passé récent, Président de cette même tribune.

Le Président de l'Assemblée, Yvon Vallières, a choisi d'entériner ce refus, plus soucieux semble-t-il de respecter des traditions d'un autre âge que de les adapter à la réalité de l'époque. Ce faisant, non seulement il cautionne un amendement aux statuts de la Tribune qui, sur des bases arbitraires et potentiellement intéressées, limite dangereusement le droit du public à l'information.

*AMENDEMENT ADOPTÉ DE L'ARTICLE 3.5. :« Lorsqu'il apparaît évident (notion arbitraire et objectivement non-vérifiable) qu'une grève ou lock-out est en préparation (seconde notion arbitraire et objectivement non-vérifiable) ou survient dans une entreprise de presse ou dans un conglomérat de presse, la Tribune reporte l'étude d'une nouvelle accréditation de cette entreprise de presse ou de tout entreprise de presse faisant partie dudit conglomérat (et donc touchée directement ou indirectement par le conflit) et ce, jusqu'à ce que le conflit prenne fin ».*

Mais il cède aux manœuvres condamnables des membres de la tribune qui ne veulent pas voir sur la colline parlementaire de journalistes d'expérience et sans reproche par solidarité syndicale. Plutôt que de discipliner les auteurs de ces manœuvres, ils privent leurs victimes de l'exercice de leurs droits fondamentaux et le public de son droit à l'information.

Nous avons dénoncé cet amendement et les décisions iniques qui en découlent tant auprès de la Tribune que de l'Assemblée nationale et de son président. Nous avons demandé formellement, mais sans succès, le renversement d'une décision qui nous semble porter atteinte à la liberté de presse.

Le corporatisme et l'obéissance servile à la tradition ne devant pas selon nous brimer l'exercice de droits fondamentaux, nous avons décidé, par principe, de porter cette affaire devant les tribunaux.

Entre-temps, nous avons demandé à l'organisme international *Reporters sans frontière* (dont le siège social est à Paris) un avis indépendant et neutre sur la question. Ces défenseurs de la liberté de presse nous ont transmis la réponse ci-jointe, dont je vous invite fortement à prendre connaissance. De l'avis de ces experts réputés, c'est bien de discrimination qu'il s'agit.

Si la décision de la Tribune est confirmée, nous serons en face d'un précédent insidieux qui risque de s'insinuer dans la jurisprudence. Ce n'est pas parce que des conventions collectives ont été signées que la crise de la presse écrite est résorbée, que les tensions vont disparaître. Si la Tribune se réserve le droit d'ajouter au fil des crises et gré de ses humeurs des amendements circonstanciels et ciblés tels que celui cité plus haut, nous serons alors tous à leur merci. Pensez-y.

Cordiales salutations.



Lyne Robitaille  
Vice-présidente exécutive, Exploitation  
Est du Canada, Corporation Sun Media et  
Présidente et éditrice, Journal de Montréal

A l'attention de  
Monsieur Yvon Vallières  
Président de l'Assemblée nationale  
Québec, Canada

Paris, le 30 novembre 2009

Monsieur le Président,

Reporters sans frontières, organisation internationale de défense de la liberté de la presse, s'étonne du refus d'accréditation auprès de l'Assemblée nationale du Québec opposé à Karine Gagnon et Donald Charrette, du *Journal de Québec*, propriété du groupe Quebecor.

Vous avez entériné, le 29 octobre dernier, une décision de la Tribune de la presse du Parlement de la province, habilitée à délivrer ou non les accréditations, dont les motifs nous paraissent étonnants. Modifiant son propre règlement en septembre précédent, la Tribune impose désormais que toute nouvelle demande d'accréditation émanant d'une entreprise de presse où sévit un conflit du travail sera traitée à l'issue de la résolution du conflit. Karine Gagnon et Donald Charrette ont donc été privés d'accréditation au motif que le *Journal de Montréal*, propriété du même groupe Quebecor, traverse un grave conflit interne depuis plus de dix mois. Nous souhaitons bien évidemment que ce conflit se résolve rapidement et que la rédaction du *Journal de Montréal* puisse reprendre son travail dans les meilleures conditions.

Il est, néanmoins, surprenant que l'Assemblée de la province du Québec fasse porter à des journalistes d'un média la responsabilité d'une situation affectant un autre média, fût-il du même groupe. En quoi un conflit du travail empêche-t-il des journalistes, a fortiori s'il ne concerne pas directement ces derniers, d'exercer leur profession et d'avoir accès à une institution publique ? A quel titre la Tribune de la presse s'immisce-t-elle dans un conflit d'entreprise qui ne la regarde en rien et dont elle serait bien en peine de fixer l'issue ? Que Donald Charrette ait été appelé, depuis, à de hautes fonctions au sein du *Journal de Montréal* ne constitue pas un argument recevable. Sa demande d'accréditation a été déposée au titre du *Journal de Québec*.

Cet épisode, de nature discriminatoire, constitue un mauvais signal pour la liberté de la presse et l'accès à l'information publique dans un pays pourtant exemplaire en la matière. C'est pourquoi nous comprenons d'autant moins la mesure excluant les deux journalistes de votre Assemblée, lieu de débat démocratique. La Cour supérieure du Québec devrait statuer sur ce cas en décembre prochain mais il serait à l'honneur de l'Assemblée nationale du Québec que son président remédie auparavant à cette situation.

Dans l'attente de votre réponse, et en vous remerciant encore de votre confiance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.



Jean-François Julliard  
Secrétaire général

Secrétariat international de Reporters sans frontières  
47 rue Vivienne 75002 Paris – France  
+33 1 44 83 84 55 / fax + 33 1 45 23 11 51 / julliard@rsf.org

CC

- Monsieur Jean Charest, Premier Ministre du Québec
- Madame Pauline Marois, Chef de l'Opposition officielle
- Monsieur Pierre-Karl Péladeau, Président et Chef de la direction de Quebecor
- Monsieur Brian Myles, Président de la FPJQ
- Monsieur Pierre Duchesne, Président de la Tribune de la Presse à Québec
- Monsieur Nicolas Langelier, Président de l'AJIQ



Montréal, le 17 décembre 2009

Monsieur Pierre Karl Péladeau  
Président et chef de la direction  
Quebecor  
612, rue Saint-Jacques  
Montréal, Québec  
H3C 4M8

**Objet : Politique d'achat et de placement publicitaire de Radio-Canada**

Monsieur Péladeau, *Pierre Karl.*

Je suis désolé que nos échanges n'aient pas réussi à vous rassurer davantage, comme vous l'expliquez dans votre lettre du 21 octobre dernier. De notre côté, nous avons bien pris note de vos commentaires. Soyez assuré qu'ils nourriront nos réflexions, comme vous le suggérez si bien.

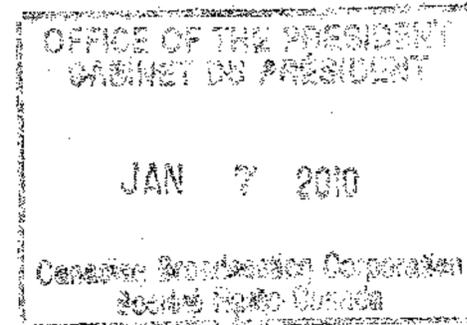
Je profite de l'occasion pour vous exprimer, ainsi qu'à votre famille, mes meilleurs vœux pour le temps des Fêtes qui s'amorce.

Veuillez accepter, Monsieur Péladeau, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président-directeur général

*Hubert T. Lacroix*  
Hubert T. Lacroix

Lundi le 14 décembre 2009



Monsieur Hubert Lacroix  
Président-directeur général  
Société Radio-Canada  
1400, boul. René-Lévesque Est  
6<sup>ème</sup> étage  
Montréal (Québec)  
H2L 2M2

Cher Hubert,

En complément de nos échanges précédents, et puisque vous reconnaissez d'emblée que « [vos] choix de placements publicitaires répondent uniquement aux impératifs de promotion de [votre] programmation », j'aimerais porter à votre attention les plus récentes incongruités observées dans votre stratégie de placement média.

Je vous transmets donc deux numéros du magazine *Le Samedi*, un magazine « people » dont le tirage est pour le moins intimiste (10,000) et qui appartient à un éditeur qui semble être depuis un certain nombre d'années un partenaire privilégié de la SRC.

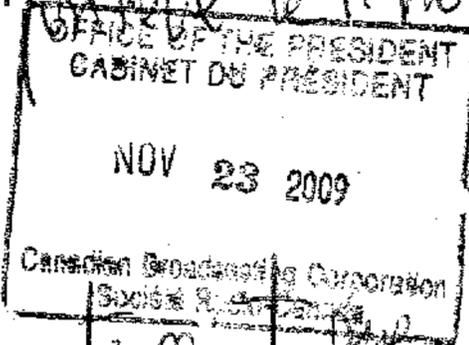
Vous comprendrez sans peine notre étonnement devant des choix aussi singuliers, qui ne semblent pas à première vue se conformer à l'idée qu'on se fait habituellement d'un retour satisfaisant sur l'investissement publicitaire.

Recevez, cher Hubert, l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'PKP'.

Pierre Karl Péladeau  
Président et chef de la direction

Manuel le 11 novembre 09



Cher Hubert

comme je pars maintenant pour les  
 \* choix publicitaires t'intéresse, ci-joint  
 la dernière livraison du magazine  
 Samedi - non ne t'en fais pas ce  
 n'est pas Quebecor Media qui publie -

2 publicités de la SRC en  
 page 2 et 4 de couverture  
 pour un magazine qui vend  
 9000 exemplaires  
 Blague à part.

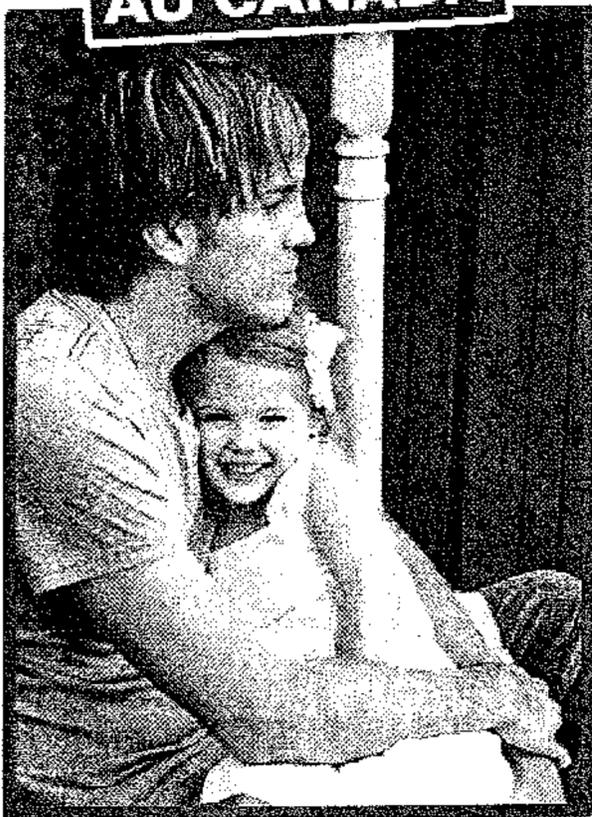
**2 ANS  
APRÈS SON  
DÉCÈS**

# CE QU'EST DEVENUE LA FILLE D'ANNA NICOLE SMITH

Le magazine du week-end

# Same

**EXCLUSIF  
AU CANADA**



**Malgré  
qu'Anna Nicole  
Smith soit décédée  
tragiquement 5 mois  
après la naissance de  
Dannielynn, le père de  
l'enfant, Larry Birkhead,  
réussit tant bien que mal  
à lui faire vivre une vie  
comme les autres.**

**LES DERNIÈRES NOUVELLES  
SUR LE PROCÈS EN COURS**

59¢  
20 OCTOBRE 2010



A0046247\_10-000014

LUNDI 20 H



TÉLÉVISION

# L'AUBERGE DU CHIEN NOIR



RÉALISATRICE-COORDONNATRICE : CAROLLE DESARLHIS

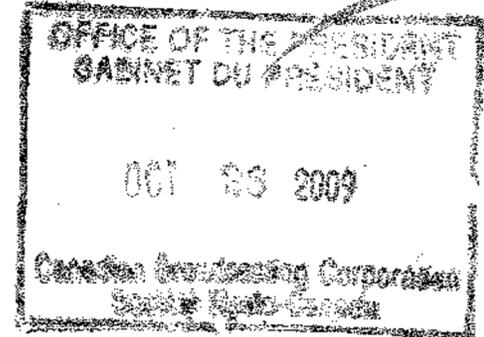


**LUNDI AU JEUDI 19 H**

# **VIRGINIE**

[Radio-Canada.ca/virginie](http://Radio-Canada.ca/virginie)

AUTEURE : FABIENNE LAROUCHE  
RÉALISATEURS : DANIELE METHOT,  
BRIGITTE COUTURE, PIERRE GAGNON  
ET PIERRA **A0046247\_12-000016**



Montréal, le 21 octobre 2009

Monsieur Hubert Lacroix  
Président-directeur général  
Société Radio-Canada  
1400, boul. René-Lévesque Est  
6<sup>e</sup> étage  
Montréal, QC H2L 2M2

Objet : Politique d'achat et de placement publicitaire de la Société Radio-Canada (suite)

Monsieur Lacroix,

J'ai lu avec attention votre lettre du 29 septembre dans laquelle vous m'indiquiez être surpris par mes commentaires et l'analyse que mon équipe et moi faisons de vos décisions en matière de placement média et de partenariats commerciaux.

Sachez que vos écrits n'ont nullement réussi à atténuer notre perplexité face à la situation actuelle, même que de récents placements confirment au contraire notre évaluation de votre approche biaisée.

Comment pouvons-nous en faire autrement, en constatant, cette semaine, l'achat de quasi pleine page de publicité dans tous les quotidiens de Montréal autres que ceux de Quebecor afin d'annoncer le débat à votre antenne télé des chefs des partis municipaux de Montréal en vue des prochaines élections ? Comme la Société Radio-Canada se drape fréquemment dans sa mission de service public, ne croyez-vous pas que la décision de la télévision d'État nuise au débat public essentiel dans toute démocratie en évitant d'annoncer la tenue d'un tel évènement dans le quotidien le plus lu de Montréal ? Une telle approche nous apparaît inacceptable en démocratie.

Vous n'êtes pas sans savoir que suite aux résultats NADBANK publiés ce mois-ci, le Journal de Montréal demeure le quotidien le plus lu dans la grande région montréalaise et réussit même le tour de force d'augmenter son lectorat (7 % en semaine et 6,5 % le samedi, soit respectivement 40 000 et 38 800 nouveaux lecteurs). Chaque semaine dans le *Journal*, ce sont désormais 1 162 900 lecteurs qui voient vos annonces. À ceux-ci s'ajoutent les 516 400 lecteurs du *24 heures*. Pour ce dernier, on assiste à une hausse de 16,7 % du lectorat hebdomadaire, soit 73 800 fidèles de plus, ce qui constitue une croissance remarquable.

Quels arguments allez-vous maintenant tenter de nous présenter pour justifier un tel boycottage totalement injustifiable pour une Société d'État largement financée par les contribuables ? D'ailleurs, dans votre lettre, vous ne répondez pas aux préoccupations soulevées suite aux informations qui nous ont été communiquées par vos équipes comme quoi ce boycottage existait bel et bien.

Le lecteur du Journal de Montréal est-il devenu un contribuable de deuxième ordre pour la Société Radio-Canada et un électeur négligeable pour le choix du prochain maire de Montréal ? Est-il plus payant de rejoindre le lecteur du Devoir déjà susceptible d'avoir entendu vos autopromotions à la radio et à la télé de Radio-Canada ? Laissez tomber, de grâce, votre discours marketing 101 des cibles et des créneaux de programmation avec nous.

Sachez que nos valeurs ne nous permettent pas de passer sous silence un tel comportement de la part d'une société publique. Laissez-moi vous rappeler le budget de vos investissements publicitaires dans nos journaux au cours des cinq dernières années. Je crois que vous n'aurez alors d'autres choix que de confirmer le bien-fondé de notre analyse et enjoindre votre équipe de réviser leur stratégie de placement dans le futur.

	JOURNAL DE MONTRÉAL	24 H	JOURNAL DE QUÉBEC
2009	<b>141 858 \$</b> (uniquement dans le 1 <sup>er</sup> trimestre)	-	128 717 \$
2008	<b>736 540 \$</b> (dont 532 456 \$ dans les 3 premiers trimestres)	-	208 380 \$
2007	<b>704 938 \$</b> (dont 626 191 \$ dans les 3 premiers trimestres)	300 \$	134 107 \$
2006	<b>772 641 \$</b> (dont 680 150 \$ dans les 3 premiers trimestres)	-	309 473 \$
2005	<b>825 408 \$</b>	-	381 927 \$

Nous constatons avec désarroi que la situation observée à Montréal se répercute également sur le marché de Toronto où notre quotidien, le Toronto Sun, est boudé à l'avantage de notre concurrent direct, le Toronto Star, qui jouit de la faveur de vos placements médias.

Vous dites, dans votre lettre du 29 septembre, ne pas être un organisme subventionnaire. Cela vous permet-il également de vous placer au-dessus des lois et des règlements ? C'est pourtant ce que nous pourrions croire en suivant votre immobilisme dans le dossier de la distribution en continu de la chaîne RDI par Internet alors que la Société s'accorde une préférence induue qui pourrait mettre en péril le système canadien de radiodiffusion. En effet, l'article 10.1 du *Règlement de 1990 sur les services spécialisés* interdit à RDI d'accorder à quiconque, y compris lui-même, une préférence induue ou d'assujettir quiconque à un désavantage indu. En distribuant RDI via Internet sans exiger du public le même tarif que Vidéotron exige, la Société s'accorde, sans aucune équivoque, une préférence induue et assujettit Vidéotron à un désavantage indu.

Je pourrais citer bien d'autres exemples où la SRC se comporte comme un électron libre faisant fi des règles élémentaires d'encadrement de l'environnement dans lequel elle évolue comme lorsqu'elle s'engage dans une bataille juridique à grand frais de coûts d'avocats contre le commissaire à l'information afin de ne pas se soumettre aux impératifs qui incombent aux autres sociétés fédérales.

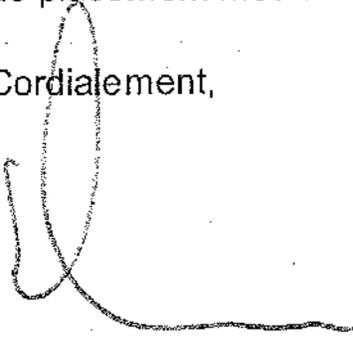
Les récentes conclusions de l'ombudsman de Radio-Canada relativement à la couverture radio erronée et préjudiciable de la décision de la Commission des relations du travail (CRT) au sujet du conflit au *Journal de Montréal* rendue le 8 juillet 2009 nous amène d'ailleurs à souhaiter qu'un cadre de gouvernance similaire soit mis en place pour traiter des plaintes liées aux dossiers d'accès à l'information.

.../3

Finalement, n'importe votre agacement, il faut être aveugle pour ne pas constater, jour après jour, les liens étroits, tant commerciaux qu'en matière de contenus, qu'entretient Gesca avec la SRC. Nous sommes d'ailleurs loin d'être les seuls à l'observer, le web étant rempli de commentaires à cet égard, commentaires qui nous ont d'ailleurs été maintes fois répétés par certains de vos artisans, non pas sans inquiétude.

J'ose espérer que nos échanges susciteront une réflexion constructive en vos murs et que nous verrons poindre certains changements dans votre approche en matière de placement média et de transparence.

Cordialement,



Pierre Karl Péladeau  
Président et chef de la direction

c.c. : L'honorable James Moore,  
Ministre du Patrimoine canadien et des langues officielles

M. Konrad W. von Finckenstein, Président du CRTC

M. Tim W. Casgrain  
Président du conseil d'administration de la Société Radio-Canada

Me Brian Mitchell  
Administrateur, Montréal,  
Conseil d'administration de la Société Radio-Canada

- p.j.
1. Révision de l'ombudsman de la couverture radio de la décision de la Commission des relations de travail du Québec sur le conflit au Journal de Montréal
  2. Communiqué de presse du Journal de Montréal sur les conclusions de l'ombudsman de la Société Radio-Canada



COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Diffusion de textes erronés ou trompeurs en ondes

**La direction du *Journal de Montréal* satisfaite que l'ombudsman de Radio-Canada reconnaisse les erreurs de la société d'État**

**Montréal, le 13 octobre 2009** – La direction du *Journal de Montréal* est satisfaite des conclusions formulées le 7 octobre par l'ombudsman de la Société Radio-Canada relativement à la couverture radio erronée et préjudiciable de la décision rendue le 8 juillet 2009 par la Commission des relations du travail (CRT) au sujet du conflit au *Journal de Montréal*.

Après avoir analysé le travail journalistique découlant de la décision de la CRT, l'ombudsman de la société d'État a conclu que Radio-Canada avait « diffusé trois textes erronés ou trompeurs sur la même nouvelle entre 18 heures, le 9 juillet, et 11 heures, le lendemain matin ». Estimant qu'il s'agissait d'erreurs « répétées et significatives », l'ombudsman conclut qu'« après l'erreur initiale, Radio-Canada aurait dû mettre en ondes le plus rapidement possible un texte sans fautes afin de rétablir les faits ».

« Alors que la CRT rejetait la quasi-totalité des plaintes du syndicat et confirmait que le mode d'opération du *Journal* dans le cadre du conflit était légal, l'information diffusée à Radio-Canada induisait les auditeurs en erreur en ouvrant la porte à des interprétations inexactes de la situation et susceptibles de porter préjudice à l'entreprise », de commenter l'éditrice du *Journal de Montréal*, Lyne Robitaille.

Rappelons qu'à la suite d'une requête déposée par le Syndicat des travailleurs de l'information du *Journal de Montréal* le 31 mars dernier, la CRT a rejeté les prétentions syndicales à l'effet que le *Journal de Montréal* aurait contrevenu aux dispositions du Code du travail en publiant des textes et des caricatures provenant de médias de la Corporation Sun Media, entreprise dont elle est partie prenante. La Commission a fait de même en ce qui a trait à l'augmentation du nombre de chroniques de certains collaborateurs spécialisés. La CRT avait confirmé en outre la légalité du recours aux collaborateurs externes ou spécialisés, mais interdit que ces derniers réalisent des entrevues comme le font des journalistes.

Or, les textes lus en ondes à la radio de Radio-Canada laissaient tantôt entendre que le *Journal* avait eu recours à « des » briseurs de grève, tantôt que la CRT ne s'était pas prononcée sur la question du recours à l'agence QMI, alors qu'elle avait, dans les faits, rejeté la plainte du syndicat à ce sujet.



« Le travail de révision qu'a effectué l'ombudsman de Radio-Canada quant à la couverture de la décision de la CRT et les conclusions qui en résultent, nous satisfont. Ce dossier fait la preuve de la pertinence d'une fonction comme celle d'ombudsman au sein du réseau public », de conclure Lyne Robitaille.

-30-

Source et renseignements :

Isabelle Dessureault

Vice-présidente, Affaires publiques – Quebecor Media

isabelle.dessureault@quebecor.com

(514) 380-7501

## Révision de l'ombudsman de la couverture radio de la décision de la Commission des relations du travail du Québec sur le conflit de travail au *Journal de Montréal*

### SOMMAIRE

Le plaignant estime que deux textes aux nouvelles radio sur la décision de la Commission des relations du travail du Québec à propos du conflit au *Journal de Montréal* étaient incomplets, faux et trompeurs. Il croit que les journalistes de Radio-Canada ont sciemment rapporté la nouvelle de façon erronée par solidarité syndicale et parce que Quebecor est un concurrent. Il exige un correctif en ondes.

Les 9 et 10 juillet derniers, la Radio de Radio-Canada a diffusé trois textes erronés. Après l'erreur initiale, la Radio aurait dû mettre en ondes le plus rapidement possible un texte sans fautes afin de rétablir les faits, comme le demandent les *Normes et pratiques journalistiques* de Radio-Canada.

Étant donné la répétition de l'erreur et le temps écoulé avant que l'information exacte soit diffusée (18 heures après l'erreur initiale), un rectificatif aurait été nécessaire. Toutefois, trois mois après le fait, il est trop tard pour demander un correctif en ondes.

Rien ne prouve que ces erreurs sont dues à une solidarité syndicale envers les employés en lock-out ou au fait que la nouvelle touchait un concurrent, Quebecor.

## LA PLAINTE

Le 2 août 2009, C. L. m'a fait parvenir une plainte sur la façon dont les nouvelles radio ont rapporté la décision de la Commission des relations du travail sur l'embauche d'un briseur de grève par le *Journal de Montréal*. Le plaignant estime que les textes diffusés les 9 et 10 juillet 2009 étaient « incomplets, faux et trompeurs », notamment parce que Radio-Canada a rapporté que le *Journal de Montréal* avait eu recours à des briseurs de grève pour remplacer les 250 employés en lock-out. C.L. pense que les journalistes de Radio-Canada ont mal rapporté la nouvelle par solidarité syndicale et parce que Quebecor est un concurrent. Il réclame un rectificatif en ondes ainsi que la diffusion d'un résumé de ma révision à la radio.

Le 17 août 2009, la direction de l'Information a admis que le texte diffusé à 18 heures, le 9 juillet, contenait des inexactitudes, et que le texte diffusé à 11 h 7, le lendemain matin, était imprécis. Toutefois, la direction affirme qu'elle a su corriger ses lacunes en diffusant à deux reprises par la suite un reportage juste et équilibré sur la décision de la Commission.

Le plaignant m'a demandé de réviser le dossier le 19 septembre.

## LA RÉVISION<sup>1</sup>

### ***L'exactitude***

Le premier principe en cause ici est celui de l'exactitude, au cœur des *Normes et pratiques journalistiques* de Radio-Canada.

« L'information est fidèle à la réalité, en aucune façon fausse ou trompeuse. Cela exige non seulement une recherche attentive et complète mais une langue châtiée et des techniques de présentation sûres, y compris pour les éléments visuels. »  
(NPJ, III. Principes)

Le 9 juillet 2009, le bulletin de nouvelles national de 18 heures à la Première Chaîne Radio débute par ce texte lu par l'animateur :

« La Commission des relations du travail conclut que le *Journal de Montréal*, propriété de Quebecor, a recours à des briseurs de grève pour accomplir les tâches des quelque 250 employés en lock-out depuis le 24 janvier. La Commission ordonne au journal de cesser

---

<sup>1</sup> Annexe I : le mandat de l'ombudsman

d'utiliser des collaborateurs externes, ce qui contrevient au *Code du travail*. L'an dernier, l'organisme avait blâmé le *Journal de Québec*, qui appartient au même propriétaire, pour avoir illégalement utilisé des briseurs de grève pendant un lock-out. La Commission entendra bientôt une autre plainte du syndicat, qui soutient que Quebecor publie des textes et des photos fournis par une agence de presse bidon, créée en tout début de conflit. »

La moitié du texte est faux. La Commission des relations du travail a conclu que le *Journal de Montréal* avait embauché un seul briseur de grève. En ce qui concerne les cinq autres plaintes du syndicat, le commissaire Bussière a donné raison à l'employeur, en concluant qu'il n'avait pas les preuves nécessaires pour affirmer que l'agence QMI remplaçait des employés en lock-out. Vous pouvez consulter cette décision à l'adresse suivante : <http://www.crt.gouv.qc.ca/decisions/2009/2009QCCRT 0295.pdf>

Une succession d'erreurs a conduit à la mise en ondes de ce texte. Entre 17 h 30 et 17 h 45, le chef de pupitre reçoit d'un collègue une dépêche à propos, lui dit-on, de briseurs de grève au *Journal de Montréal*. Sans examiner la dépêche, le chef de pupitre la remet à un journaliste à la rédaction et lui demande un texte pour le bulletin de 18 heures. Pressé par le temps, le rédacteur ne remarque pas que sa seule source est en fait un communiqué du Syndicat des travailleurs de l'information au *Journal de Montréal*. Il comprend mal le communiqué, ajoute des informations carrément fausses, et ne cite pas sa source.

Peu de temps après le bulletin, un représentant de Quebecor téléphone à la salle radio pour dire que la nouvelle ne reflète pas la décision du tribunal, mais l'interprétation du syndicat. Ce porte-parole laisse ses coordonnées téléphoniques. Après vérification, le texte est retiré de la circulation. Autour de 18 h 30, la décision intégrale de la Commission des relations du travail et le communiqué de Quebecor sont transmis par courriel au cadre responsable des nouvelles radio, qui est en route vers son domicile. Il constate rapidement l'erreur de son personnel. Il téléphone au journaliste responsable des affectations pour s'assurer que le texte en cause ne sera plus diffusé.

À 19 h 26, ce gestionnaire transmet par courriel la décision intégrale de la Commission des relations du travail au journaliste à l'affectation, sans donner de directives sur la suite des choses. Malheureusement, l'employé a déjà quitté l'immeuble de Radio-Canada, son quart de travail étant terminé. Le chef de pupitre en poste dans la salle et ses deux rédacteurs n'ont donc pas en main la décision du tribunal administratif. De toute façon, d'après ce que les artisans en poste m'ont dit, le consensus dans la salle des nouvelles radio était de ne plus toucher à la nouvelle et d'attendre le lendemain matin, à moins qu'une agence comme la Presse Canadienne décortique la décision de 16 pages. Le journaliste responsable des affectations craignait que la Radio fasse une autre erreur en ondes en tentant de corriger la première. Ce soir-là, la décision de la Commission n'était pas encore disponible sur le site Web de l'organisme. Il aurait donc fallu que le personnel journalistique en poste contacte une des deux parties, soit le syndicat, soit Quebecor, pour l'obtenir.

Le lendemain, on confie le dossier au reporter qui arrive à 6 heures du matin. Selon ce que m'a dit un chef de pupitre, le reporter a en main la décision de la Commission des relations du travail et le communiqué du syndicat. Le journal *La Presse* a également publié ce matin-là un article équilibré sur le sujet<sup>2</sup>. Le reporter radio-canadien écrit un premier texte pour le bulletin de 7 h 30. Voici la transcription du texte lu en ondes :

« La Commission des relations du travail ordonne au *Journal de Montréal* de ne plus utiliser de collaborateurs externes ou spécialisés pour faire le travail des journalistes en lock-out depuis plus de six mois. Dans une décision rendue publique hier, la Commission refuse toutefois de se prononcer sur la plus importante plainte du syndicat, soit la mise en place par Quebecor de l'agence QMI, une dizaine de jours avant le début du conflit. Le syndicat affirme que ces changements avaient pour but de faire le travail des journalistes pendant le conflit de travail. Rappelons que la Commission avait blâmé l'an dernier le *Journal de Québec* pour avoir utilisé des briseurs de grève durant le conflit de travail qui a duré plus d'un an. »

Encore une fois, le texte est erroné. La Commission s'est bel et bien prononcée sur l'agence QMI, en rejetant la plainte du syndicat. On ne mentionne nulle part dans ce texte qu'un seul collaborateur du journal a été considéré comme un briseur de grève par le tribunal administratif, ce qui m'apparaît une information essentielle.

Un journaliste-cadre constate en écoutant la radio que le texte est inexact et le signale au chef de pupitre. Un autre texte est écrit et diffusé dans le bulletin régional de 11 h 7 :

« La Commission des relations du travail ordonne au *Journal de Montréal* de ne plus utiliser de collaborateurs externes ou spécialisés pour faire le travail des journalistes en lock-out depuis plus de six mois. Les collaborateurs ne peuvent donc pas effectuer d'entrevues. Le syndicat des employés avait aussi déposé une plainte sur la publication de textes et de photos en provenance de l'agence QMI, mise sur pied par Quebecor peu avant le conflit de travail. »

J'ai en main le texte et, malheureusement, la dernière phrase n'a pas été lue en ondes par manque de temps, car cette nouvelle concluait le bulletin. Voici la phrase manquante :

« La Commission a toutefois rejeté cette requête, concluant que la preuve ne permet pas de constater d'infractions. »

Cette phrase était essentielle à la compréhension de la nouvelle, et il manque toujours un autre élément central : la Commission a bel et bien conclu que le *Journal de Montréal*

<sup>2</sup> <http://www.cyberpresse.ca/actualites/quebec-canada/national/200907/10/01-882902-demi-victoire-pour-les-syndiques-du-journal-de-montreal.php>

a utilisé un seul briseur de grève, soit un collaborateur externe. Le texte est trompeur car l'auditeur est porté à conclure qu'il y avait plusieurs collaborateurs externes, donc plusieurs briseurs de grève pour faire le travail des journalistes en lock-out.

À midi 10, un reportage exact et équilibré est mis en ondes. Il est rediffusé à 15 h 5. En voici la présentation :

« La Commission des relations du travail blâme le *Journal de Montréal* pour la publication d'entrevues réalisées par un chroniqueur spécialisé durant le lock-out qui dure depuis près de six mois. Dans une décision rendue publique hier, la Commission ordonne à la direction du quotidien d'arrêter cette pratique. Elle rejette toutefois les autres requêtes du syndicat des journalistes. »

Le choix de l'amorce, c'est-à-dire de la première phrase, relève de la liberté éditoriale, en autant que les informations rapportées sont exactes. Rappelons que le syndicat et Quebecor ont, par voie de communiqué, salué cette décision en l'interprétant chacun à leur avantage.

### ***La nécessité de corriger les erreurs***

Radio-Canada a donc diffusé trois textes erronés ou trompeurs sur la même nouvelle entre 18 heures, le 9 juillet, et 11 heures, le lendemain matin.

Ce sont des erreurs répétées et significatives. Dans ces cas-là, les *Normes et pratiques journalistiques* sont claires :

« La Société reconnaît et corrige une erreur qu'elle a commise dès qu'elle la constate. (...) »  
(NPJ, IV. Normes de production B.,10)

Un texte sans fautes aurait dû être diffusé à l'antenne le plus rapidement possible après l'erreur initiale afin de rétablir les faits. Trois journalistes étaient en poste ce soir-là. Attendre le lendemain matin n'était pas la meilleure solution, étant donné qu'on avait induit en erreur les auditeurs en début de bulletin à 18 heures.

Étant donné qu'il n'y a pas eu de texte corrigé en ondes jusqu'au lendemain midi, (18 heures après l'erreur initiale), et qu'en plus deux autres textes inexacts ont été diffusés, un bref rectificatif était nécessaire. Ce rectificatif aurait pu être dans le bulletin de 18 heures, le 10 juillet. Il aurait donc pu atteindre certains des auditeurs qui avaient entendu le texte erroné 24 heures plus tôt, dans le même bulletin. Ou, un bref rectificatif aurait pu suivre le reportage de midi 10, le 10 juillet.

### ***Pourquoi ces erreurs sont survenues?***

Aucune des entrevues avec les artisans ne me permet de conclure que ces erreurs sont dues à une solidarité syndicale envers les employés en lock-out du *Journal de Montréal* ou au fait que l'objet de la nouvelle était un concurrent de Radio-Canada, Quebecor. Le rédacteur du soir explique qu'il a manqué de temps, il admet qu'il a été influencé par une décision passée contre le *Journal de Québec* (en décembre 2008, la Commission des relations du travail a conclu que Quebecor avait eu recours à des briseurs de grève par le biais des agences Nomade et Keystone<sup>3</sup>). Une journaliste-cadre croit qu'une des erreurs découle du manque de connaissance du droit du travail : les rédacteurs ont confondu une procédure de grief et un recours à la Commission des relations du travail.

Les journalistes et les gestionnaires de la salle radio ont reconnu leur part de responsabilité dans cette succession d'erreurs. Le premier réflexe a été bon : celui de retirer la nouvelle erronée de la circulation. Mais, il y a eu par la suite des problèmes de communication et de suivi, notamment parce que l'erreur initiale s'est produite le soir, à la fin d'un quart de travail.

Les erreurs sont survenues il y a près de trois mois. Le plaignant a porté plainte trois semaines après la diffusion de la nouvelle et il a demandé une révision un mois après avoir reçu la réponse de la direction, car il n'était pas au pays. Étant donné les circonstances, il est trop tard pour recommander un rectificatif en ondes.

Le plaignant demande qu'un résumé de cette révision soit diffusé à la radio. Je n'ai pas ce pouvoir. Je rappelle toutefois que toutes mes révisions sont des documents publics, et que Radio-Canada est le seul média francophone à disposer d'un tel recours.

### ***Conclusion***

Les 9 et 10 juillet derniers, la Radio de Radio-Canada a diffusé trois textes erronés sur la décision de la Commission des relations du travail à propos du conflit au *Journal de Montréal*. Après l'erreur initiale, la Radio aurait dû mettre en ondes le plus rapidement possible un texte sans fautes afin de rétablir les faits, comme le demandent les *Normes et pratiques journalistiques* de Radio-Canada.

Étant donné la répétition de l'erreur et le temps écoulé avant que l'information exacte soit diffusée (18 heures après l'erreur initiale), un bref rectificatif aurait été nécessaire.

Julie Miville-Dechêne  
Ombudsman, Services français, Société Radio-Canada  
2009-10-07

---

<sup>3</sup>Vous pouvez consulter la décision de la Commission des relations du travail à l'adresse suivante : <http://www.crt.gouv.qc.ca/decisions/2008/2008QCCRT0534.pdf>  
En septembre 2009, la Cour supérieure du Québec a infirmé cette décision :  
<http://www.scfp.qc.ca/librairies/sfv/telecharger.php?fichier=17112>

## ANNEXE 1 : Le mandat de l'ombudsman

Le mandat de l'ombudsman consiste à :

*...juger si la démarche journalistique ou l'information diffusée qui fait l'objet de la plainte enfreint les dispositions de la politique journalistique de Radio-Canada...*

aussi appelée *Normes et pratiques journalistiques* (NPJ, accessible à l'adresse Web suivante : [www.radio-canada.ca/apropos/ombudsman/](http://www.radio-canada.ca/apropos/ombudsman/)).

Cette politique s'appuie sur trois principes fondamentaux : l'exactitude, l'intégrité et l'équité.

*L'exactitude : L'information est fidèle à la réalité, en aucune façon fausse ou trompeuse. Cela exige non seulement une recherche attentive et complète, mais une langue châtiée et des techniques de présentation sûres, y compris pour les éléments visuels.*

*L'intégrité : L'information est véridique, sans déformation visant à justifier une conclusion particulière. Les professionnels de l'information ne tirent pas profit de leur situation avantageuse pour faire valoir des idées personnelles.*

*L'équité : L'information rapporte les faits pertinents, reflète impartialement les points de vue significatifs et traite avec justice et dignité les personnes, les institutions, les problèmes et les événements. (NPJ, III,2)*

La politique journalistique est un ensemble de règles que la Société Radio-Canada s'est données au fil des ans. Ces règles, qui visent à développer un journalisme d'excellence, vont bien au-delà des prescriptions de la Loi; elles proposent un idéal difficile à atteindre, mais vers lequel tous les artisans doivent tendre.

Une description détaillée du mandat de l'ombudsman se trouve à la même adresse Web.



Montréal, le 29 septembre 2009

Monsieur Pierre Karl Péladeau  
Président et chef de la direction  
Quebecor  
612, rue Saint-Jacques  
Montréal, Québec, H3C 4M8

**Objet : Politique d'achat et de placement publicitaire de Radio-Canada**

*Bonjour Pierre Karl,*  
Monsieur Péladeau,

Dans votre lettre du 31 août dernier, vous m'exprimiez une certaine «perplexité» face à la stratégie de placement média de la campagne promotionnelle mise en place pour la rentrée de la Télévision de Radio-Canada, plus précisément concernant le placement dans les médias imprimés. Vous me dites même que notre placement dans les médias vous semble «étonnamment sélectif».

J'avoue avoir été surpris par vos commentaires mais surtout, par l'analyse que vous faites de nos décisions à partir de votre perception de notre réalité. J'aimerais remettre certaines choses en perspective.

Commençons par la stratégie de placement média. Vous avez raison d'affirmer que le choix des véhicules publicitaires pour faire la promotion de la programmation de Radio-Canada se fait sans égard aux considérations de propriété. Il n'y a aucune raison pour qu'il en soit autrement. Par ailleurs, contrairement à ce que vous semblez croire, Radio-Canada n'est pas un organisme subventionnaire et ses choix de placements publicitaires répondent uniquement aux impératifs de promotion de sa programmation.

Ceci dit, il m'apparaît assez difficile d'évaluer les objectifs d'une telle campagne uniquement du point de vue de l'imprimé comme vous l'avez fait. Vous savez comme moi qu'une campagne publicitaire comme celle de la rentrée télé est déployée sur plusieurs supports, dont l'imprimé n'est qu'un des aspects. Pour avoir une vue d'ensemble qui correspond à la réalité, il faut donc considérer la stratégie dans sa globalité afin de pouvoir en apprécier toutes les subtilités. Ainsi, il faut tenir compte des

caractéristiques propres à chaque émission à promouvoir (public cible, créneau de diffusion, nouveauté ou retour attendu, etc.) afin de déterminer quelle tactique adopter.

Le choix des véhicules de promotion (journaux, magazines, affichage, sites Web, etc.) se fait donc en fonction de toutes ces caractéristiques, ce qui explique probablement pourquoi certains médias, à un moment donné dans l'année, reçoivent plus de publicités que d'autres.

Ce qui m'amène au deuxième sujet que vous abordez dans votre lettre. Je dois avouer que je suis vraiment agacé par vos allégations concernant les liens entre Radio-Canada et Gesca, allégations que l'on a pu d'ailleurs lire à plusieurs reprises dans les pages des quotidiens de Québecor.

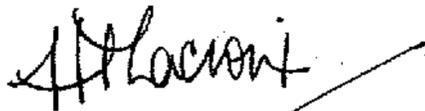
Je suis également étonné devant votre questionnement sur la couverture journalistique qui est faite de la restructuration à *La Presse* et du conflit au *Journal de Montréal*. Comme vous le savez, l'indépendance éditoriale de notre service de l'Information par rapport aux décisions de gestion de notre organisation est un des principes fondateurs des *Normes et pratiques journalistiques* de Radio-Canada, en vertu desquelles, d'ailleurs, nous nous engageons à présenter des reportages exempts de tout parti pris. Si vous avez des doutes à ce sujet, je vous invite à déposer une plainte à notre ombudsman, dont le poste a été créé il y a plusieurs années justement à cette fin et qui, à ma connaissance, demeure unique dans le monde des médias d'information au Québec.

Il est peut-être utile de vous rappeler que plusieurs des artistes qui évoluent à Radio-Canada travaillent aussi à TVA, par exemple. De la même façon, nous sommes toujours ouverts à développer des partenariats d'affaires avec les entreprises de la grande famille Québecor lorsque cela est pertinent, sauf bien sûr dans les domaines où nos activités sont concurrentes.

Vous comprendrez donc que je ne partage pas votre analyse de notre campagne promotionnelle annonçant notre rentrée télé 2009, et que je suis très fier de nos pratiques de gouvernance qui guident la gestion de notre société.

Je vous prie d'accepter, Monsieur Péladeau, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président-directeur général



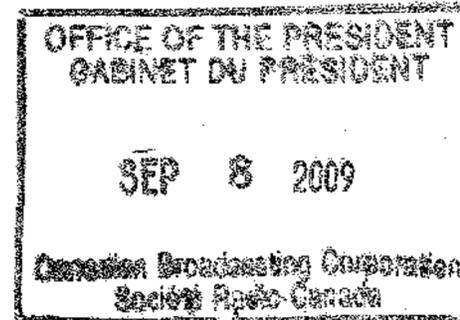
Hubert T. Lacroix

c.c.: L'honorable James Moore,  
Ministre du Patrimoine canadien et des langues officielles

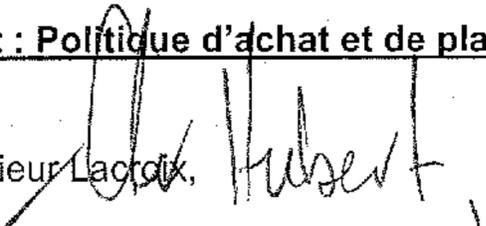
M. Konrad W. von Finckenstein, Président CRTC

Montréal, le 31 août 2009

Monsieur Hubert Lacroix  
Président-directeur général  
Société Radio-Canada  
1400, boul. René-Lévesque Est  
6<sup>ième</sup> étage  
Montréal QC H2L 2M2



**Objet : Politique d'achat et de placement publicitaire de la Société Radio-Canada**

Monsieur Lacroix, 

Nous tenons à vous faire part de notre perplexité face à la stratégie de placement média de votre campagne promotionnelle annonçant la rentrée télé 2009 de votre réseau. Votre placement dans les médias imprimés nous semble en effet étonnamment sélectif et les critères objectifs ayant guidé vos choix sont difficiles, voire impossibles, à cerner.

Puisque la mission de la télé de Radio-Canada est de rejoindre un vaste public, on pourrait logiquement s'attendre à ce qu'elle le rejoigne là où il se trouve, en usant pour ce faire d'un plan efficient qui tienne compte en priorité des tirages et des profils de lectorat, sans égard aux considérations de propriété. Or, nous constatons un déséquilibre plutôt troublant entre les parts de marché des quotidiens payants ou gratuits qui s'offraient à vous et la répartition réelle de vos achats.

Votre absence totale du quotidien *24 heures* et une présence tout juste symbolique dans le *Journal de Québec* laissent pantois alors que Metro et Le Soleil, leurs concurrents respectifs, ont reçu la part du lion. Qu'un quotidien comme le Journal de Montréal, le quotidien le plus lu dans son marché, ne reçoive pas sa part des deniers publics consacrés à une telle campagne a de quoi surprendre. Un réseau de télévision public, financé par tous les contribuables, pourrait-il vraiment se doter d'une politique d'achat si arbitraire qu'elle permette d'ignorer complètement le plus gros joueur dans un marché donné ? Nous préférons croire que non.

Toutefois, interrogés sur la question, certains responsables chez vous nous ont laissé entendre que le conflit de travail en cours au Journal vous aurait fait désertier nos pages. Cette explication pour le moins étonnante nous ramènerait alors à cette politique arbitraire que nous évoquons plus haut. Vous conviendrez sans doute avec nous qu'il n'est pas du ressort de Radio-Canada de priver de revenus une entreprise sous prétexte qu'elle désapprouve son recours à des moyens de négociation parfaitement légaux, moyens dont Radio-Canada a aussi fait usage à son heure. Quoi qu'il en soit, la mission de la télévision publique n'est pas de distribuer anathèmes et châtiments aux uns tout en garnissant généreusement les coffres des autres.

1...2

En théorie, sa mission n'est pas non plus de favoriser indûment un groupe de presse privé au détriment d'un autre. C'est pourtant ce qui transpire de votre étroite relation avec le groupe de presse Gesca. Vos partenariats éditoriaux et de contenu avec La Presse se multiplient au point de laisser planer un doute quant à votre objectivité dans le traitement de l'information concernant ce groupe de presse et ses propriétaires, mais aussi celle qui touche ses concurrents. On peut en effet se demander si la restructuration mise en branle à La Presse n'est pas présentée sous un jour nettement meilleur que celle que nous avons entreprise au Journal de Montréal. Avez-vous encore les coudées suffisamment franches pour que ne s'en trouve pas teinté le traitement de l'information ? La question mérite d'être posée et nous la posons, particulièrement à la lumière de la couverture franchement disproportionnée accordée chez vous à certains dérapages syndicaux qui ont affecté nos activités cet été.

En résumé, et sans présumer des motifs qui ont présidé à votre choix de nier aux imprimés de Quebecor une part de votre campagne publicitaire qui soit proportionnelle à leurs parts de marché, nous vous rappelons tout de même que le Gouvernement du Canada et les sociétés Revenu Canada, Défense nationale, Ressources naturelles et Faune, Environnement Canada, Monnaie royale Canadienne, Santé Canada, Via Rail, de même que le Gouvernement du Québec et les sociétés Hydro-Québec, SAQ et Loto-Québec continuent d'avoir recours au Journal de Montréal pour rejoindre leurs publics et la population avec leurs avis et publicités. Nous vous rappelons également que, malgré une volonté clairement mise de l'avant par la Société Radio-Canada de développer synergie et convergence avec Gesca, il serait inacceptable que la SRC traite, par procuration en quelque sorte, nos journaux comme des concurrents auxquels elle peut couper les vivres afin de favoriser ses alliés. La SRC est une agence publique et doit respecter l'éthique et l'esprit attendus des organismes publics. Il s'agit ici d'un principe élémentaire de gouvernance.

Recevez, Monsieur Lacroix, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Pierre Karl Péladeau  
Président et chef de la direction

c.c.: L'honorable James Moore  
Ministre du Patrimoine canadien et des langues officielles

Konrad von Finckenstein  
Président, CRTC

Le 23 décembre 2010

Monsieur Hubert T. Lacroix  
Président-directeur général  
CBC/Radio-Canada  
1400, boul. René-Lévesque Est, 6<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec)  
H2L 2M2

Monsieur le président-directeur général,

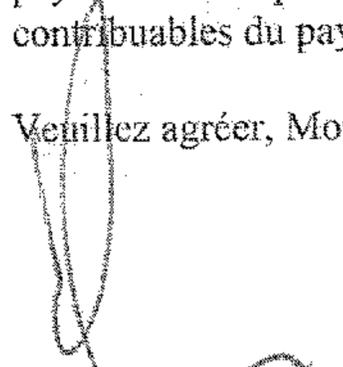
Je croyais bien dans ma correspondance précédente avoir eu la conviction que vous aviez cessé votre politique discriminatoire à l'égard de notre groupe. Je constate qu'il n'en est rien, puisque la SRC continue d'ignorer nos quotidiens qui sont les plus importants au Québec.

Vous ne les avez utilisés qu'à la seule fin de faire connaître le message de votre nouvelle campagne de presse autour de votre comportement à l'assujettissement à la loi d'accès d'information.

Je ne puis que déplorer une fois de plus cette attitude tout autant discriminatoire à l'endroit du groupe que j'ai le privilège de diriger, que néfaste pour la télévision d'État qui se prive de rejoindre une partie importante de la population.

Et voici maintenant que la direction de la programmation soutient le boycott clairement énoncé par des producteurs travaillant avec la SRC, qui ont décidé de refuser toutes entrevues avec nos médias. Nous aurons rarement vu une politique semblable dans un pays démocratique où la télévision d'État devrait être redevable des citoyens et des contribuables du pays.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

  
Pierre Karl Péladeau  
Président et chef de la direction

c.c. L'Honorable James Moore, Ministre du Patrimoine canadien  
et des langues officielles  
Membres du Conseil d'administration de CBC/Radio-Canada

612, rue Saint-Jacques  
Montréal (Québec)  
H3C 4M8  
Canada  
quebecor.com



# ÊTES-VOUS STRESSÉ?

LE TÉLÉJOURNAL  
LE SOIR 78H

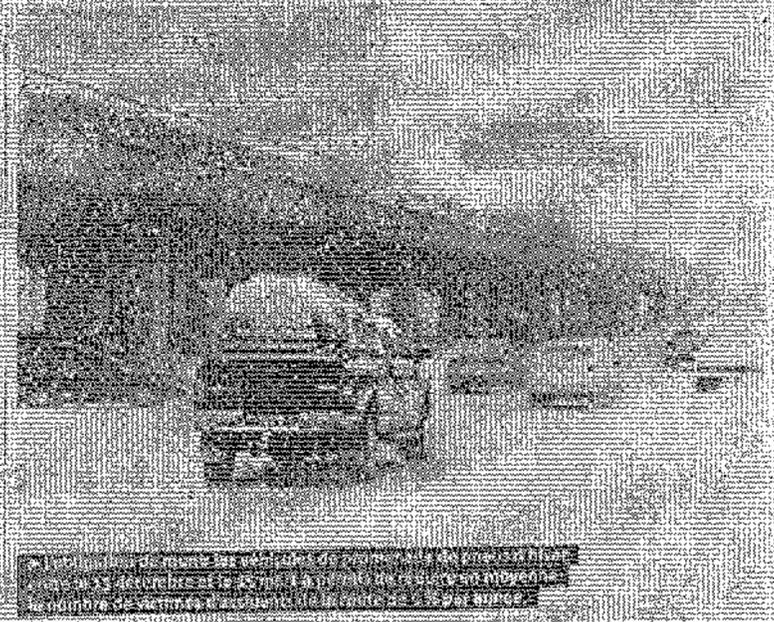
## L'opération déneigement reprend

Une dizaine de centimètres de neige sont tombés sur Montréal. La Ville s'emploie à déblayer et à déglacer les rues, mais aucun chargement de la neige n'est prévu.



**MONTRÉAL** L'opération déneigement a repris hier matin à Montréal. Une dizaine de centimètres de neige sont tombés sur la métropole. La Ville s'emploie à déblayer et à déglacer les rues, mais aucun chargement de la neige n'est prévu.

**Phase de déneigement**  
L'opération déneigement a repris hier matin à Montréal. Une dizaine de centimètres de neige sont tombés sur la métropole. La Ville s'emploie à déblayer et à déglacer les rues, mais aucun chargement de la neige n'est prévu.



## L'hiver, saison des accidents

Pas moins de 40 % des accidents surviennent en hiver. Québec a lancé hier une campagne de sensibilisation.

**PRÉVENTION** Le ministère des Transports a dévoilé hier sa campagne de sensibilisation à la sécurité routière dans les conditions hivernales. Sans le dire, l'avis est clair : l'hiver est la saison des accidents. Les statistiques montrent que plus de 40 % des accidents surviennent en hiver. Québec a lancé hier une campagne de sensibilisation.

**Opération «Cool taxi»**  
L'opération déneigement a repris hier matin à Montréal. Une dizaine de centimètres de neige sont tombés sur la métropole. La Ville s'emploie à déblayer et à déglacer les rues, mais aucun chargement de la neige n'est prévu.

**Un nouveau cap en vue**  
L'opération déneigement a repris hier matin à Montréal. Une dizaine de centimètres de neige sont tombés sur la métropole. La Ville s'emploie à déblayer et à déglacer les rues, mais aucun chargement de la neige n'est prévu.

### COLON

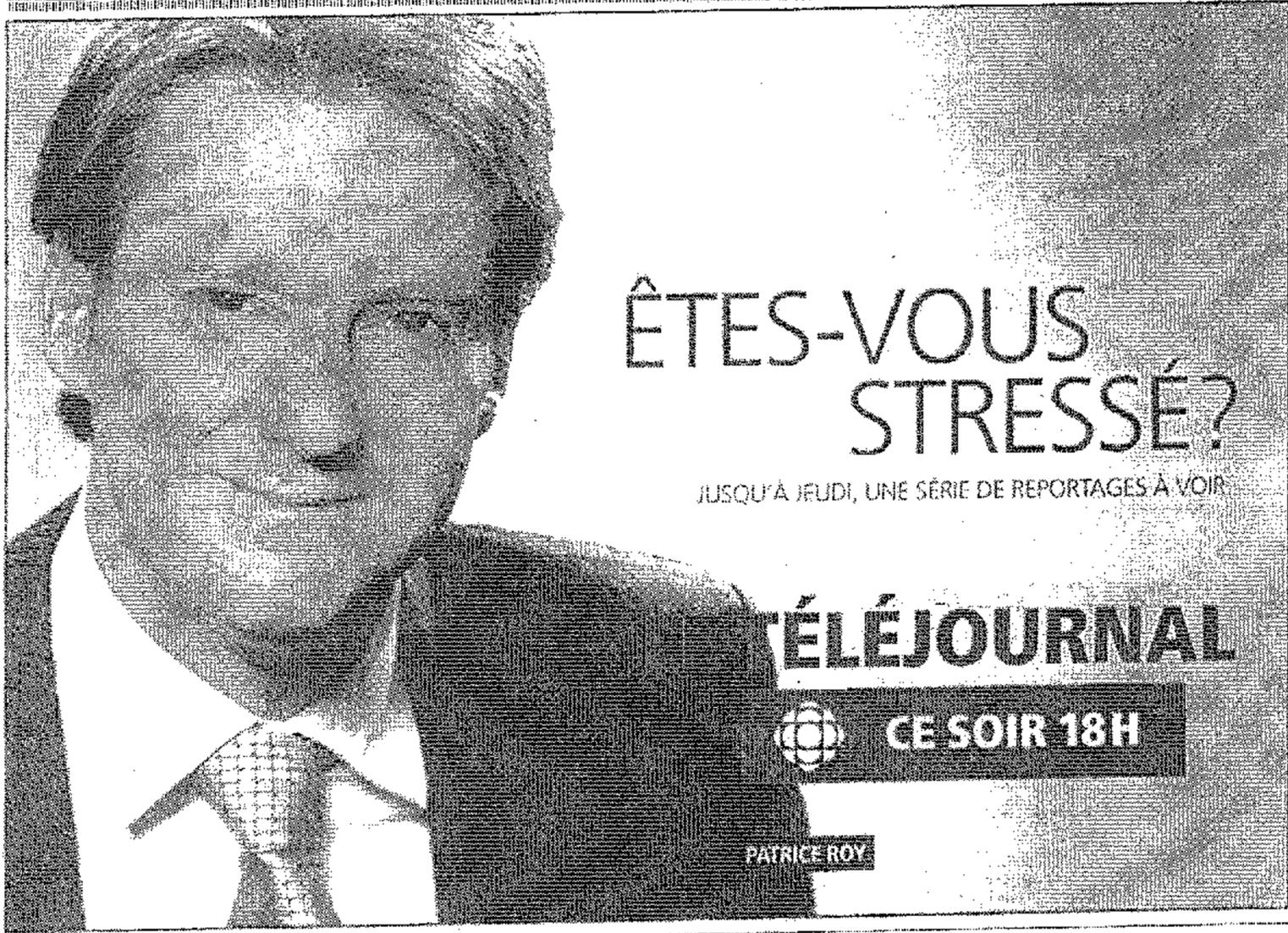


**Un nouveau cap en vue**  
L'opération déneigement a repris hier matin à Montréal. Une dizaine de centimètres de neige sont tombés sur la métropole. La Ville s'emploie à déblayer et à déglacer les rues, mais aucun chargement de la neige n'est prévu.

**Bris majeur**  
L'opération déneigement a repris hier matin à Montréal. Une dizaine de centimètres de neige sont tombés sur la métropole. La Ville s'emploie à déblayer et à déglacer les rues, mais aucun chargement de la neige n'est prévu.

### Des dans malheur

**Des dans malheur**  
L'opération déneigement a repris hier matin à Montréal. Une dizaine de centimètres de neige sont tombés sur la métropole. La Ville s'emploie à déblayer et à déglacer les rues, mais aucun chargement de la neige n'est prévu.



# ÊTES-VOUS STRESSÉ?

JUSQU'À JEUDI, UNE SÉRIE DE REPORTAGES À VOIR

## ÉLÉJOURNAL



CE SOIR 18H

PATRICE ROY

ACTUALITÉS

## Expropriation décriée

Des résidants réclament une modification du projet de réaménagement de l'échangeur Turcot

VALÉRIE SIMARD

Les locataires du 780 Saint-Rémi, dans le quartier Saint-Henri à Montréal, refusent de faire leurs valises. Menacés d'expropriation par le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour permettre le réaménagement de l'échangeur Turcot, des résidants de l'immeuble réclament une modification du projet qui leur permettrait de continuer d'occuper ces lofts qu'ils louent à prix abordable.

« On a tellement investi ici, remarque Mario Gervais, locataire de l'immeuble depuis deux ans. On y a mis beaucoup de travail. On était ici pour plusieurs années. » À moins d'un changement de cap du ministère des Transports, Mario Gervais et ses voisins devront quitter, pour la plupart à contrecoeur, le logement qu'ils occupent, pour certains, depuis 15 ans. Ils évoquent 2012, mais le MTQ indique qu'aucune date n'a encore été fixée. Le réaménagement de l'échangeur doit débuter en 2012 et se poursuivre jusqu'en 2018.

Situé au pied de l'échangeur Turcot, le 780 Saint-Rémi est un ancien bâtiment industriel converti en immeuble à logements. On y trouve 98 lofts, dont plusieurs sont occupés par des artistes et des travailleurs autonomes. Lors d'un point de presse tenu samedi dernier, plusieurs locataires ont manifesté l'inquiétude de ne pas pouvoir trouver un logement semblable à un prix comparable.

« Je paie 900 \$ par mois, chauffé, éclairé et déneigé, note Marco Leclerc, infographiste et représentant pour une gamme de produits de santé. Ce sera

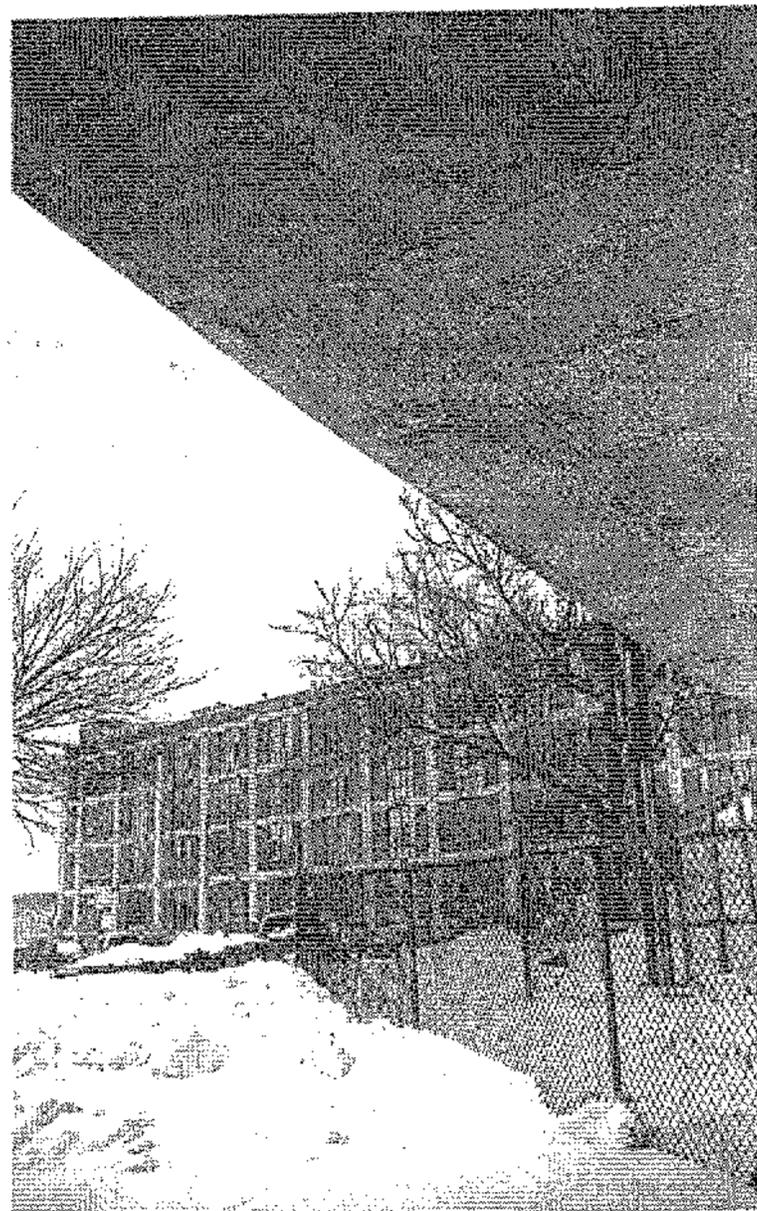
### Le plan du MTQ critiqué

À l'origine, le plan de réaménagement de l'échangeur Turcot présenté par le MTQ prévoyait l'expropriation de 167 logements, alors que celui préparé par la Ville de Montréal n'en prévoyait aucune. Dans la nouvelle mouture de son plan, le MTQ a réduit le nombre d'expropriations à 106 logements, dont 98 sont situés à l'intérieur du 780 Saint-Rémi.

Des locataires ont confié nourrir peu d'espoir de faire changer d'idée le Ministère. La porte-parole du FOPIR-Comité Logement, Valérie Simard (aucun lien avec l'auteur de ces lignes), n'est pas d'accord. « Il y avait 167 expropriations au départ, rappelle-t-elle. Selon le MTQ, c'était impossible de faire mieux. Mais grâce à la mobilisation citoyenne, on a réussi à épargner tous les logements situés dans les rues Cazalais et Desnoyers. C'est pour ça qu'on n'abandonne pas. On pense qu'on peut encore faire bouger le ministère des Transports. »

Le MTQ demeure pour l'instant inflexible. « Le MTQ a modifié les plans pour diminuer le nombre d'expropriations, indique Mario St-Pierre, porte-parole du ministère des Transports du Québec. Mais, dans le cas de Saint-Rémi, il semble que ce soit techniquement impossible de déplacer la structure. » Il ajoute que les locataires expropriés recevront une indemnisation « juste et équitable » sans pouvoir indiquer la somme. Les locataires rencontrés disent avoir été informés d'une indemnisation équivalente à trois mois de loyer plus les frais de déménagement, ce qui serait insuffisant à leurs yeux.

Ils pourraient également être relogés dans un autre immeuble par l'entremise du programme Accès Logis. Une ren-



Le 25 novembre 2010

Monsieur Hubert T. Lacroix  
Président-directeur général  
CBC/Radio-Canada  
1400, boul. René-Lévesque Est, 6<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec)  
H2L 2M2

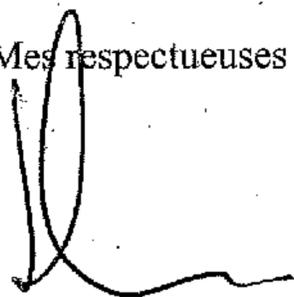
Monsieur le président-directeur général,

J'ai été heureux de constater, à la lecture de l'édition de ce matin du Journal de Montréal, que la SRC avait décidé de retenir une page de publicité afin d'y annoncer une initiative que nous pouvons présumer extrêmement importante, puisqu'elle concerne l'imputabilité et la transparence de la télévision d'État.

Je constate donc que votre direction a décidé de reconnaître le vaste auditoire que nos quotidiens rejoignent, et que vous avez mis fin à votre politique discriminatoire envers notre entreprise que vous aviez engagée depuis quelques années.

Je m'en réjouis et vous souligne que votre décision est conforme d'un digne serviteur de l'État canadien.

Mes respectueuses salutations.



Pierre Karl Péladeau  
Président et chef de la direction

PKP/dl



Le 8 novembre 2010

Monsieur Pierre Karl Péladeau  
Président et chef de la direction  
612, rue Saint-Jacques ouest  
Montréal (Québec)  
H3C 4M8

Bonjour Pierre Karl,

J'ai bien reçu votre lettre du 1<sup>er</sup> novembre.

Il est bien évident que nos conversations sont stériles sur les sujets y discutés. Je prends cependant bonne note de vos commentaires.

Bien à vous,

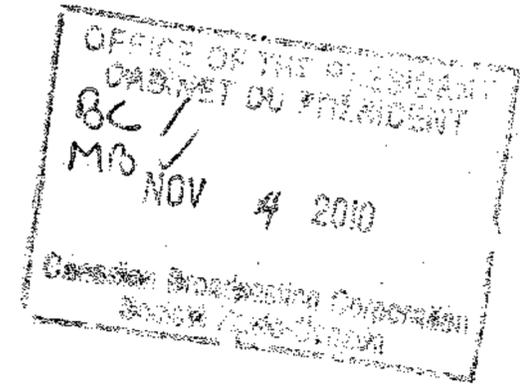
Le Président-directeur général

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Hubert T. Lacroix", written over a horizontal line.

Hubert T. Lacroix

cc: Membres du conseil d'administration de CBC/Radio-Canada  
Le très honorable Stephen Harper, Premier ministre du Canada  
L'honorable James Moore, Ministre du Patrimoine canadien et des langues officielles  
L'honorable Konrad von Finckenstein, c.r., Président du CRTC

Le 1<sup>er</sup> novembre 2010



Monsieur Hubert T. Lacroix  
Président-directeur général  
CBC/Radio-Canada  
1400, boul. René-Lévesque Est, 6<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec)  
H2L 2M2

Monsieur le président-directeur général,

J'ai bien reçu votre lettre du 18 octobre dernier. Il est malheureux de constater que vous vous répandez encore une fois d'explications alambiquées pour éviter de répondre au reproche précis que j'ai maintes fois soulevé à l'égard de la politique discriminatoire en matière de publicité que la télévision d'Etat a décidé d'appliquer à l'endroit du Journal de Montréal depuis le déclenchement du conflit de travail.

Ajoutant maintenant à la discrimination une volonté de déformer la réalité, vous m'accusez maintenant d'avoir menti publiquement..... Je m'excuse de vous contredire mais vous trouverez en annexe les preuves tangibles de mes propos à l'aide de notre correspondance des derniers mois.

Rien n'est plus faux que votre accusation puisqu'il est exact qu'autant vous que quiconque des membres du conseil d'administration ni son président, malgré le fait d'en être informé, n'a cru guère utile ou important d'y donner suite. Cette situation est d'autant plus problématique que vous, comme les membres du conseil d'administration de la télévision d'Etat, continuez de sanctionner une politique discriminatoire ainsi qu'un manquement à vos responsabilités d'administrateur d'une société de la couronne administrant des fonds publics.

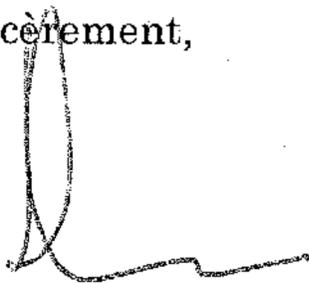
Monsieur le président, je vous ai connu comme un grand partisan du « corporate governance », concept qui dans les années 90 s'imposait de plus en plus aux entreprises.

Alors que nous siégeons ensemble au sein du Conseil de Donohue, le plus important producteur de papier journal en Amérique que Quebecor avait constitué par plusieurs acquisitions, vous nous dispensiez de vos nombreuses « leçons » en cette matière. Il faut croire qu'au titre de professionnel que vous étiez à l'époque, il était plutôt facile de vous répandre en bons conseils. Puisque vous êtes aujourd'hui titulaire de responsabilités réelles et assujettis à ces principes que vous prêchiez à l'époque, une application d'une politique autant équitable pour les participants médias au Canada – dois-je vous rappeler que nous sommes le plus important éditeur de journaux au Canada – que pour le bénéfice direct de la SRC/CBC, je vous invite à mettre fin aux politiques discriminatoires que votre administration a mise en place depuis les dernières années. Il serait par ailleurs honnête de mettre en pratique ce que vous proposiez à l'époque avec autant d'efforts et d'énergie.

Et n'essayez plus de justifier l'injustifiable commercialement. De tels arguments sont tellement grossiers qu'ils pourraient aisément amener à croire que vos interlocuteurs sont privés de sens commun, pour ne pas dire davantage.

Je vous demande également de bien vouloir vous excuser des accusations que vous portez à mon endroit puisque vous avez décidé de rendre cette lettre publique aux nombreuses personnes que vous avez cru bon de copier à votre correspondance.

Sincèrement,



Pierre Karl Péladeau  
Président et chef de la direction

PKP/jr

Cc : Membres du conseil d'administration de CBC/Radio-Canada  
Le très honorable Stephen Harper, Premier ministre du Canada  
L'honorable James Moore, Ministre du Patrimoine canadien et des langues officielles  
L'honorable Konrad von Finckenstein, c.r., Président du CRTC

Office of the  
President & CEO  
1400 René-Lévesque Blvd. E  
Montreal QC H2L 2M2

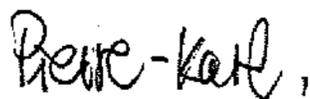
Cabinet du  
président-directeur général  
1400, boul. René-Lévesque E  
Montréal QC H2L 2M2

Canadian Broadcasting  
Corporation  
Société Radio-Canada

CBC  Radio-Canada

Le 18 octobre 2010

Monsieur Pierre-Karl Péladeau  
Président et chef de la direction  
Quebecor  
612, rue Saint-Jacques  
Montréal (Québec)  
H3C 4M8

  
Monsieur le ~~Président~~ et Chef de la direction,

Je vous écris relativement à votre lettre du 7 octobre 2010, dans laquelle vous suggérez de nouveau que CBC/Radio-Canada place des annonces dans les journaux de Sun Media. Vous y prétendez également que je n'ai pas répondu à votre lettre antérieure.

Vous m'avez écrit au sujet des annonces une dizaine de fois depuis août 2009, en faisant parvenir des copies de cette correspondance à un grand nombre de personnes (comme vous l'avez d'ailleurs fait, encore une fois, pour votre lettre du 7 octobre) dans l'espoir, je présume, de trouver une oreille conciliante pour vos plaintes injustifiées. J'ai répondu à quatre de vos lettres les 29 septembre 2009, 17 décembre 2009, 8 février 2010 et 11 février 2010, même si le sujet était clairement épuisé. Dans la dernière réponse que je vous ai envoyée, le 11 février 2010, je vous ai informé que je n'entendais plus poursuivre ces échanges stériles avec vous. Comme vous le savez, vous employez les mêmes arguments dans chacune de vos lettres. Or, après un certain nombre de réponses de notre part à des questions et à des doléances identiques, nous avons jugé qu'il était vain de continuer ces échanges inutiles.

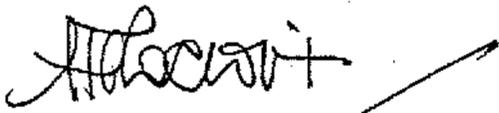
Il est par conséquent malheureux que vous ayez choisi récemment d'induire en erreur le Cercle canadien d'Ottawa en affirmant ne pas avoir reçu de réponses de notre part. Vous avez faussement déclaré dans votre allocution que je ne prends « même pas la peine de répondre aux plaintes légitimes que [Quebecor m'a] envoyées au sujet des dépenses publicitaires de Radio-Canada » (The President and CEO of CBC/Radio-Canada « is not even bothering to answer the legitimate complaints we have sent to him... »). Ce comportement et ces propos inexacts ne sont guère impressionnants.

Dans vos lettres, vous nous suggérez de répartir nos dépenses publicitaires en plaçant des annonces promotionnelles dans des publications de Quebecor. Comme je vous l'ai expliqué dans mes lettres mentionnées ci-haut, CBC/Radio-Canada fait ses choix de placements publicitaires en fonction des impératifs de promotion de sa programmation. Je suis certain que vous reconnaissez aux entreprises le droit de prendre leurs décisions stratégiques de manière autonome, tout comme Quebecor le fait avec son propre budget de publicité.

En conclusion, je m'empresse de vous rassurer: CBC/Radio-Canada comprend très bien l'importance de son mandat en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion* et gère ses affaires commerciales afin de s'y conformer.

Veillez agréer, Monsieur le Président et Chef de la direction, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président-directeur général,



Hubert T. Lacroix

c.c.: Membres du conseil d'administration de CBC/Radio-Canada

Le très honorable Stephen Harper, Premier ministre du Canada

L'honorable James Moore, Ministre du Patrimoine canadien et  
des langues officielles

L'honorable Konrad von Finckenstein, c.r.  
Président du CRTC

Montréal, le 7 octobre 2010

Monsieur Hubert T. Lacroix  
Président-directeur général  
CBC/Radio-Canada  
1400, boul. René-Lévesque Est, 6<sup>e</sup> étage  
Montréal, Québec,  
H2L 2M2

Cher monsieur le président-directeur général,

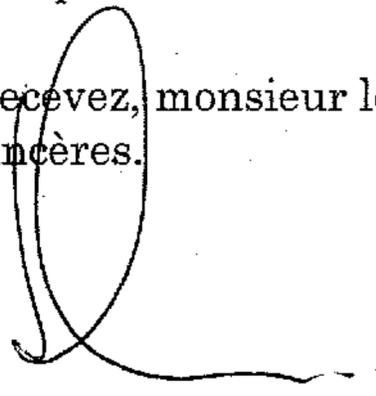
Je prends soin de vous écrire pour vous faire connaître les plus récents résultats du sondage NADbank 2009/10 qui mesure le taux de lecture des principaux quotidiens au Canada (l'équivalent de BBM pour la télévision et la radio).

Vous remarquerez que Le Journal de Montréal a augmenté de façon significative son lectorat, alors que son principal concurrent voit son taux de lecture diminuer de façon importante, particulièrement dans les tranches d'âge les plus jeunes.

Le Journal de Montréal décroche le titre fort convoité de quotidien le plus lu dans la grande région de Montréal avec un lectorat hebdomadaire de 1,234,700 lecteurs, soit 81,200 lecteurs de plus (une hausse de 7%) que lors du dernier sondage NADbank publié en mars 2010. Avec de tels résultats, Le Journal de Montréal devance son plus proche concurrent de plus de 452,500 lecteurs, ce qui représente 58% de lecteurs de plus.

Comme vous n'avez pas daigné répondre à ma dernière correspondance ci-jointe, et que vous continuez à boycotter notre quotidien de Montréal au détriment des principes les plus élémentaires de gouvernance des entreprises - particulièrement celle des entreprises publiques -, il m'apparaissait approprié de vous faire connaître ces informations d'importance.

Recevez, monsieur le président-directeur général, mes respects les plus sincères.



Pierre Karl Péladeau  
Président et chef de la direction

c.c. : Membres du conseil d'administration de CBC/Radio-Canada

Le très honorable Stephen Harper,  
Premier ministre du Canada

L'honorable James Moore,  
Ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles

L'honorable Konrad Von Finckenstein, c.r.,  
Président du CRTC

p.j. : Communiqué NADbank 2009/10  
Faits saillants NADbank 2009/10, Le Journal de Montréal  
Lettre du 30 août 2010 de Pierre Karl Péladeau à Hubert T.  
Lacroix

## **Communiqué** Pour diffusion immédiate

### **Sondage NADbank 2009/10**

## **Le Journal de Montréal, encore et toujours grand numéro 1 à Montréal!**

**Montréal, le 7 octobre 2010** – Les résultats du **sondage NADbank 2009/10**, qui mesure le taux de lecture des principaux quotidiens au pays, confirment une fois de plus le leadership incontesté du **Journal de Montréal**. **Le Journal de Montréal** décroche ainsi, encore une fois, le titre fort convoité du **quotidien le plus lu dans la grande région de Montréal avec un lectorat hebdomadaire de 1 234 700 lecteurs**, soit **81 200 lecteurs de plus (+7%)** que lors du dernier sondage NADbank publié en mars 2010. Cette grande victoire est exceptionnelle car elle représente les meilleurs résultats pour **Le Journal de Montréal** depuis les cinq dernières années. (Cumulatif 7 jours.)

Avec ces résultats impressionnants, **Le Journal de Montréal devance son plus proche concurrent de plus de 452 500 lecteurs, ce qui représente 58% lecteurs de plus**. Ce record signifie que l'écart entre **Le Journal de Montréal** et la concurrence vient d'atteindre son apogée des 10 dernières années.

#### **En semaine**

Le Journal de Montréal compte un grand total de **633 000 lecteurs en semaine**, soit **20 500 lecteurs de plus** que lors du dernier sondage NADbank publié en mars 2010 (+ 3%). Plus important encore, **Le Journal de Montréal compte 270 600 lecteurs de plus que son plus proche concurrent**, soit un écart de **75%**. Ceci est un **écart exceptionnel** qui ne cesse d'augmenter au fil des ans. Du jamais vu depuis les 10 dernières années.

#### **Le samedi**

Le Journal de Montréal est également, encore et toujours, **le quotidien le plus lu le samedi**, avec maintenant **103 000 lecteurs de plus que son plus proche concurrent (+18%)**, pour une portée de **663 600 lecteurs**. Ceci représente une augmentation de **39 600 lecteurs (+6%)** par rapport au dernier sondage.

#### **Le dimanche**

Le Journal de Montréal compte **444 400 lecteurs le dimanche**, soit **55 000 lecteurs de plus** que lors du dernier sondage, **une hausse de 14%**. Ces résultats impressionnants démontrent que, malgré la tendance du marché, les lecteurs prennent toujours plaisir à lire leur quotidien préféré le dimanche.

Soulignons également qu'**encore plus de femmes apprécient Le Journal de Montréal** avec une augmentation de **31 200 lectrices en semaine**, de **24 800 lectrices le samedi** et de **47 100 lectrices le dimanche**. Ces résultats confirment que **Le Journal de Montréal** sait séduire le lectorat féminin avec des chroniques telles que les 3 docs le lundi, l'éducation le mardi, les cahiers Week-end et Votre maison le samedi et les chroniques sur la vie de couple le dimanche.

**Le Journal de Montréal** détient donc maintenant **64% de parts de marché\***, ce qui signifie que 64% de tous les lecteurs de quotidiens du marché francophone choisissent **Le Journal de Montréal** chaque semaine. Cette position dominante signifie également que **Le Journal de Montréal** représente plus que jamais une valeur sûre incontestable pour les annonceurs.

**Le Journal de Montréal** remercie ses nombreux lecteurs et lectrices ainsi que tous ses annonceurs qui lui ont permis encore une fois d'être **le quotidien numéro un à Montréal**. La promesse du **Journal de Montréal**? Continuer à vous offrir la couverture de l'actualité la plus complète qui soit, des dossiers spéciaux percutants, des exclusivités, des suppléments qui correspondent à vos champs d'intérêts, des cahiers spéciaux à la hauteur de vos attentes et des fascicules toujours aussi passionnants!

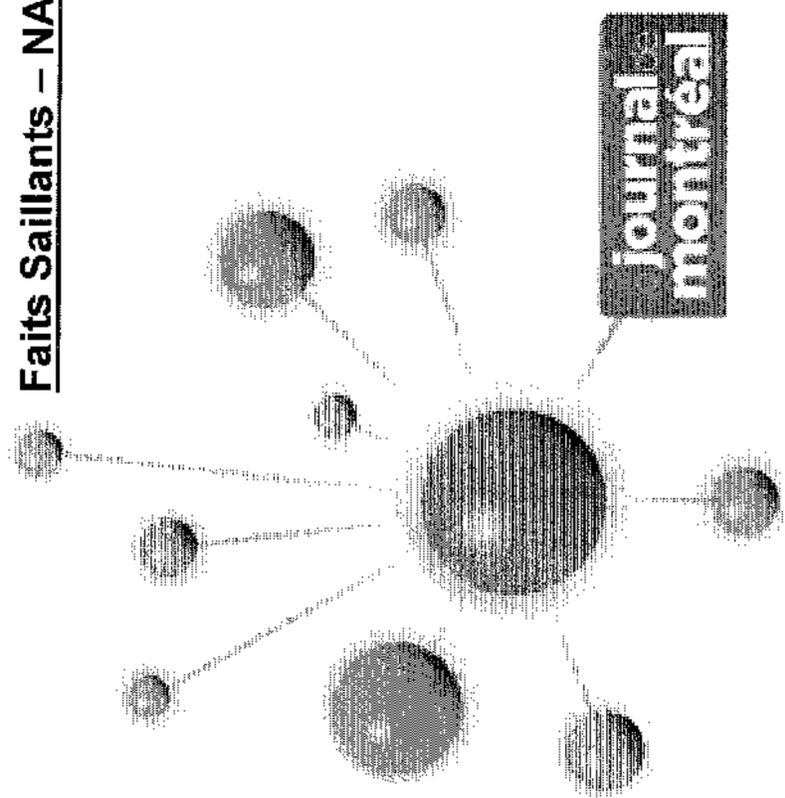
Source : NADbank 2009/10 et 2009, Montréal RMR, adultes 18 ans +

\* NADbank 2009/10, Montréal RMR franco, adultes 18 ans +

-30-

**Source :** Denise Lareau, Vice-présidente, Communications et promotion,  
Journal de Montréal  
(514) 521-4545 poste 2573

Faits Saillants – NADbank 2010 – Rapport intérimaire



**QUEBECOR**  
*Media*

5 octobre 2010



# 1 234 700 lecteurs chaque semaine dans le marché de Montréal

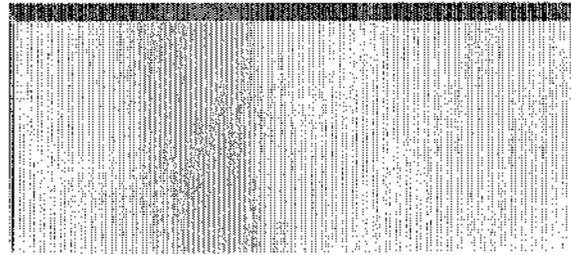
Lectorat hebdomadaire des versions imprimées

**Le Journal de Montréal devance son plus proche concurrent de 452 500 lecteurs, soit un écart considérable de 58%. Un record depuis les 10 dernières années**

1 234 700

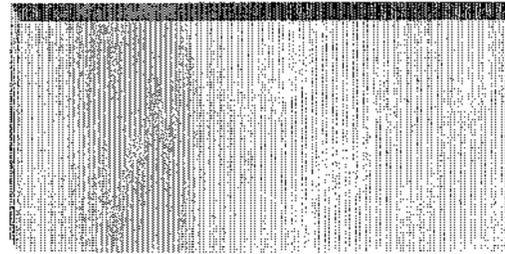


782 200



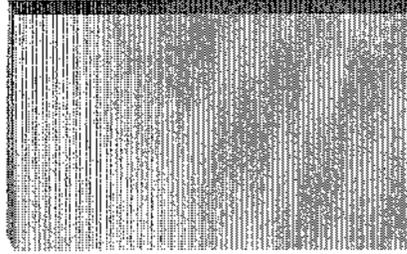
La Presse

688 800

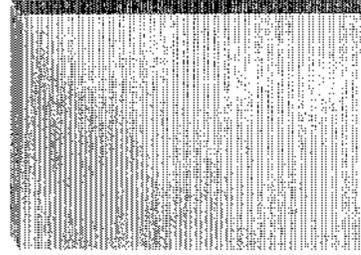


Métro

561 900



495 000



The Gazette

175 800

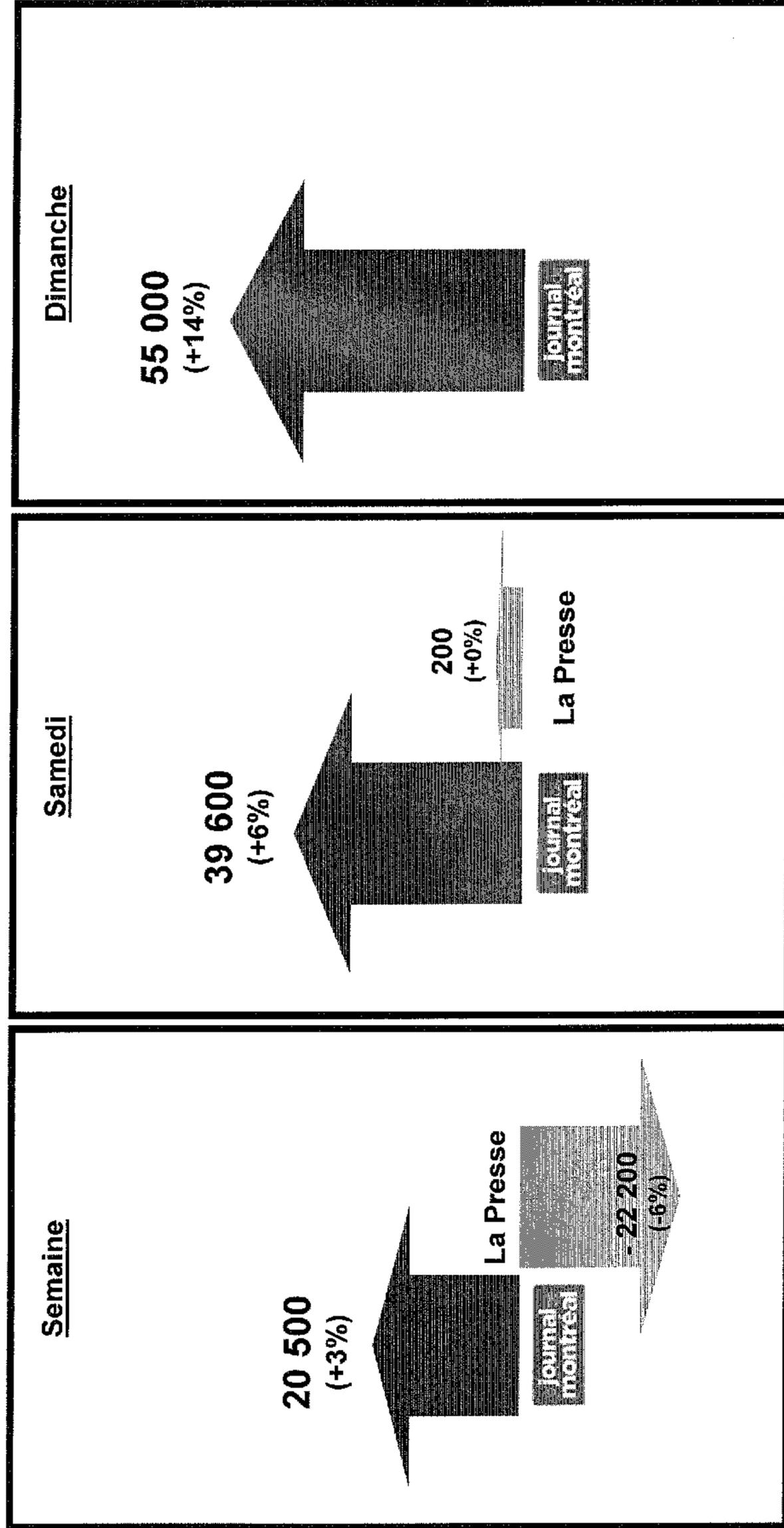


Le Devoir



# Une croissance exceptionnelle à chaque édition

Variation du lectorat moyen par édition

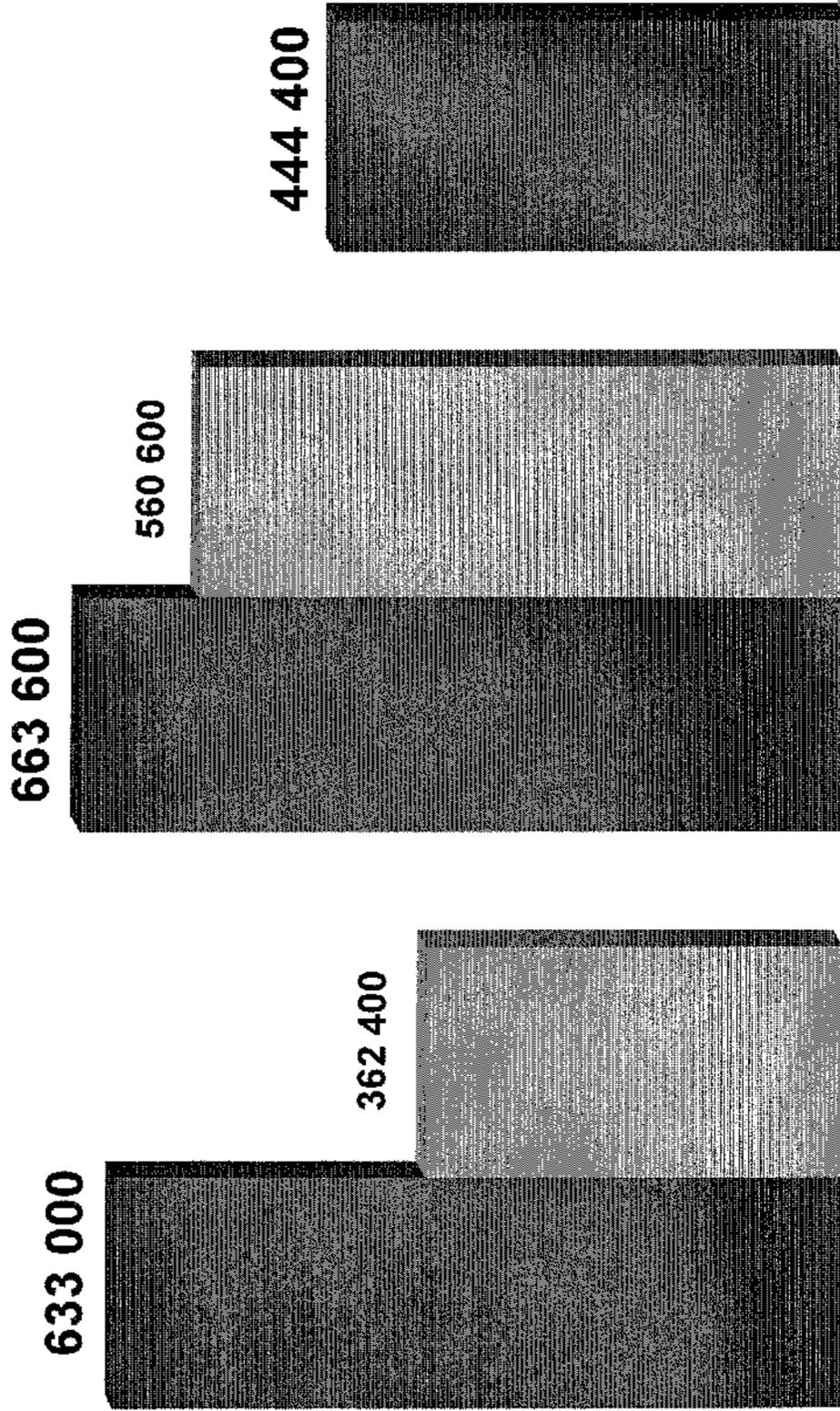




# Domine son principal concurrent 7 jours sur 7



Lectorat moyen par édition



**+ 270 600 lecteurs (+75%)**

**+ 103 000 lecteurs (+18%)**

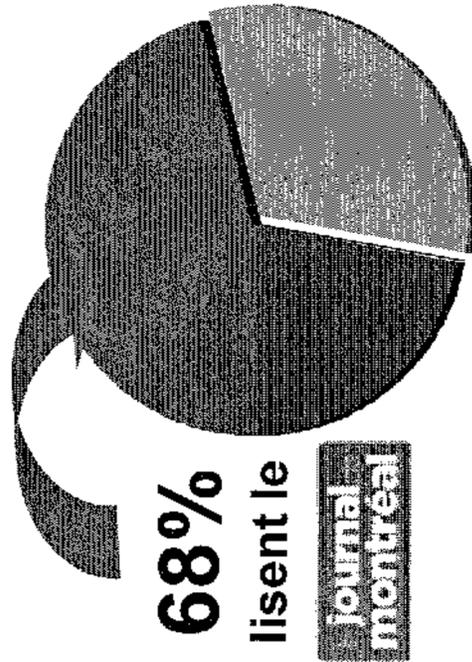
Écart



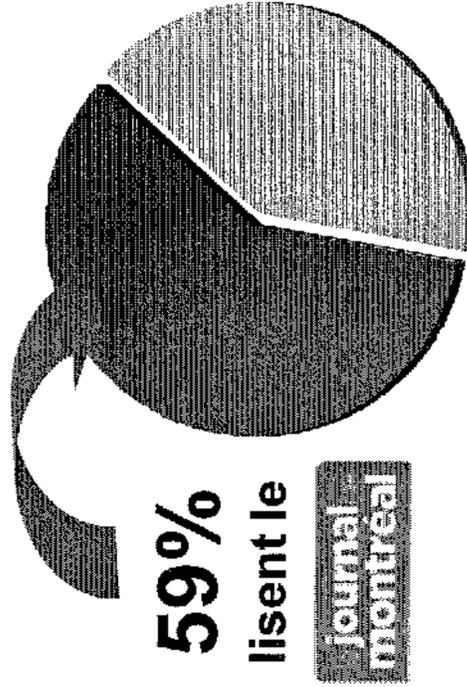
# Des parts de marché incontestables dans le GRAND Montréal

Part de marché à Montréal  
lecteurs de quotidiens francophones

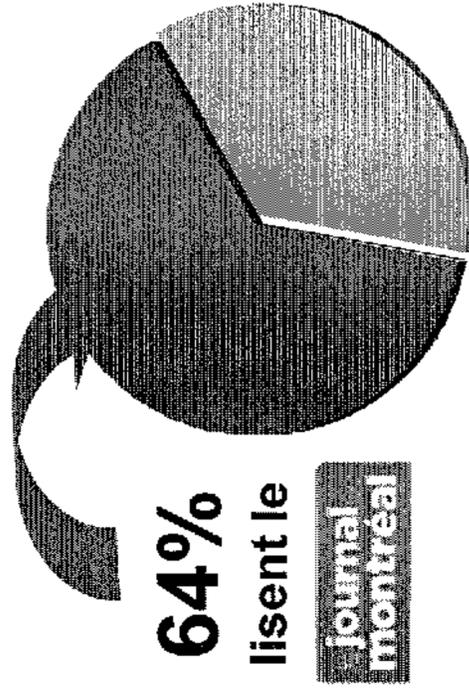
Auprès des Hommes



Auprès des Femmes



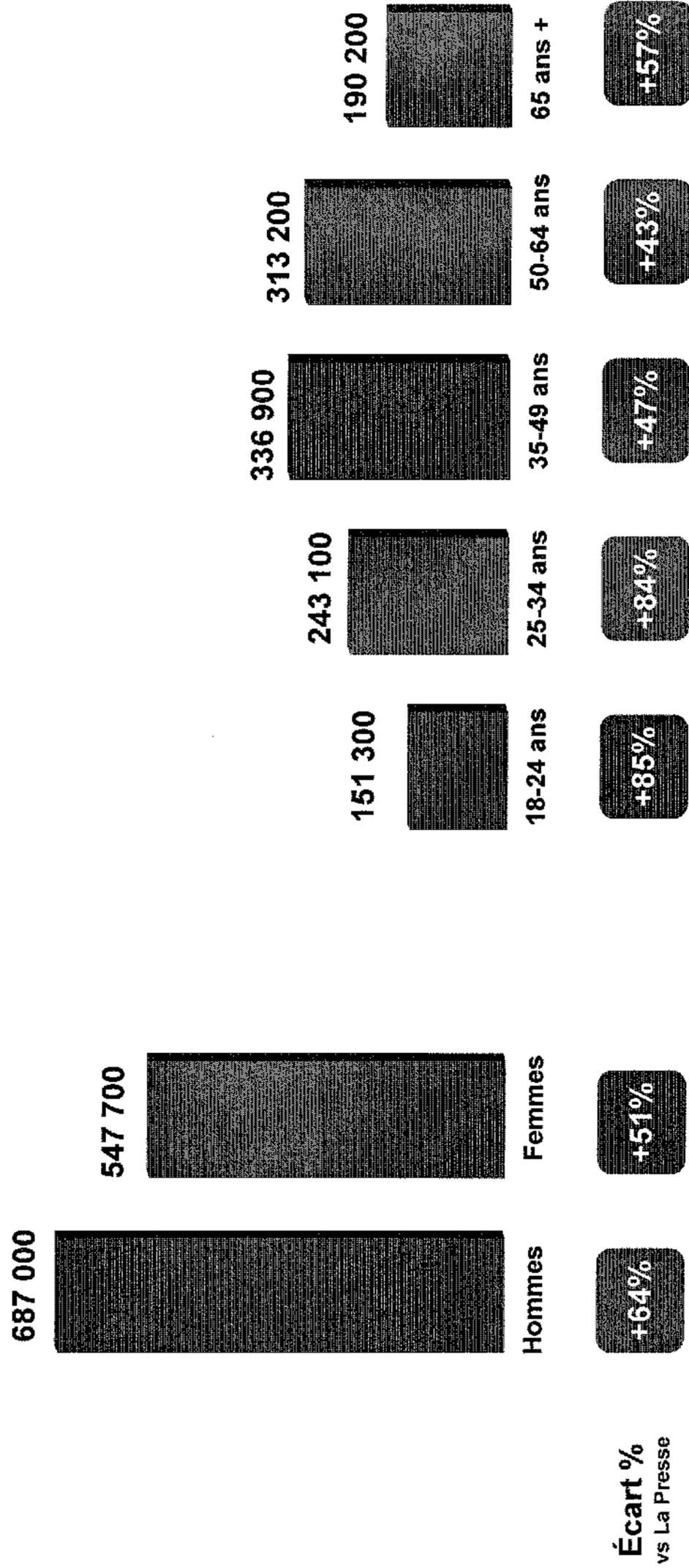
Marché francophone



Chaque semaine, 64% des lecteurs francophones de quotidiens choisissent Le Journal de Montréal

## Un lectorat de choix....

Nombre de lecteurs par semaine selon l'âge et le sexe  
Journal de Montréal



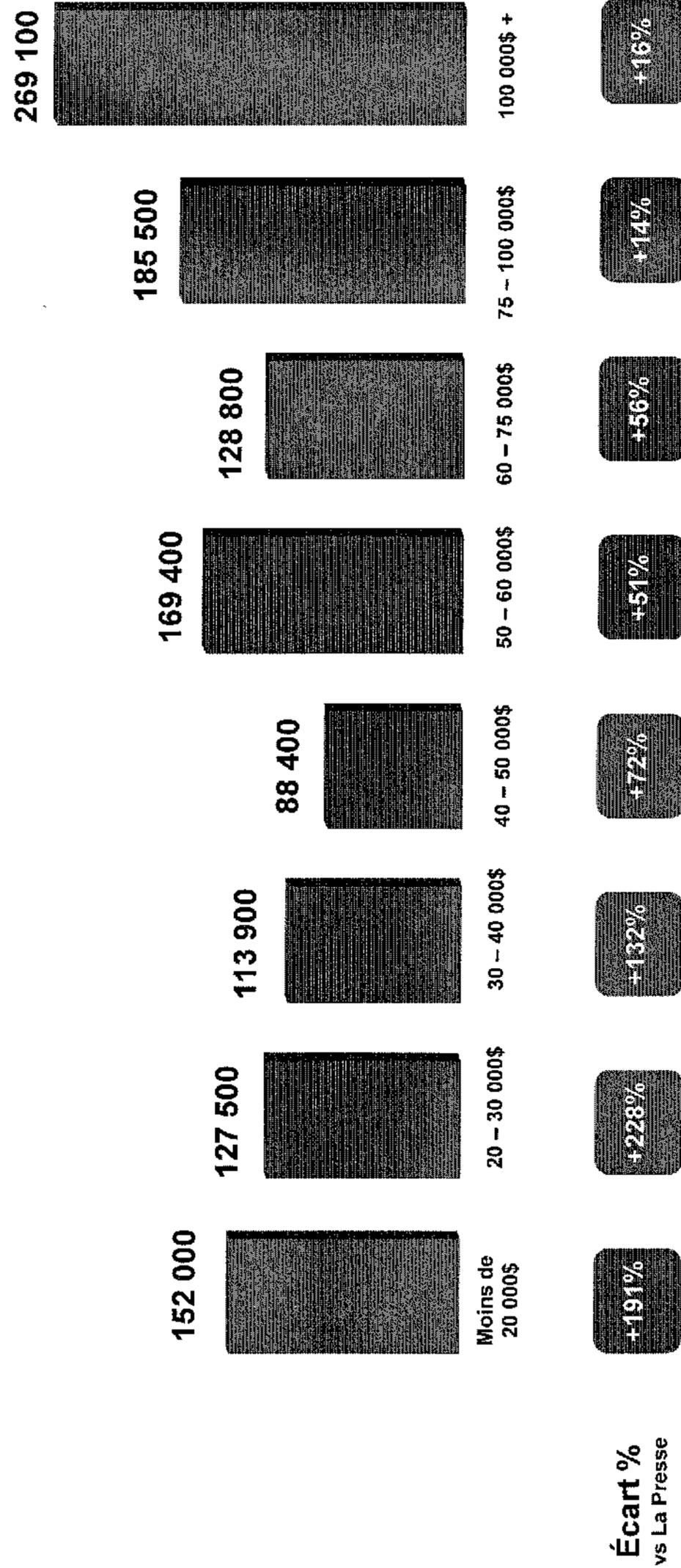
Écart %  
vs La Presse

Source : NADbank 2009/10, Montréal RMR, adultes 18 ans +, lectorat cumulatif 7 jours

# Un lectorat de qualité...



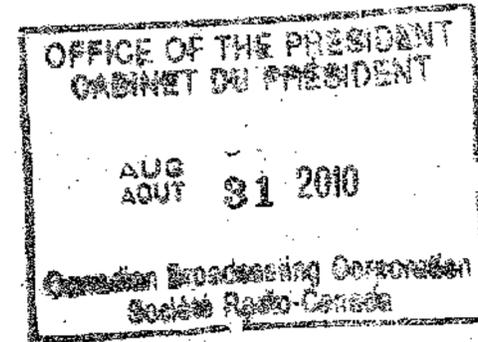
Nombre de lecteurs par semaine selon le revenu familial  
Journal de Montréal



Source : NADbank 2009/10, Montréal RMR, adultes 18 ans +, lectorat cumulatif 7 jours

Montréal, le 30 août 2010

Monsieur Hubert T. Lacroix  
Président-directeur général  
CBC/Radio-Canada  
1400, boul. René-Lévesque Est, 6<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec)  
H2L 2M2



**Objet : Placement publicitaire discriminatoire de CBC/Radio-Canada**

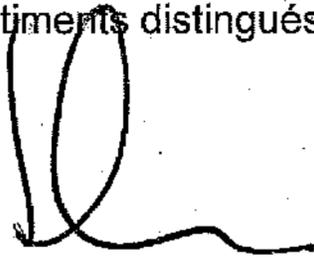
Monsieur le Président-directeur général,

Bien que vous persistiez à nier la discrimination dont font l'objet les quotidiens de Corporation Sun Media dans les décisions de placement publicitaire de CBC/Radio-Canada depuis qu'un conflit de travail sévit au Journal de Montréal, je tiens néanmoins à attirer votre attention sur le boycott injustifié dont sont encore une fois victimes nos médias dans le cadre de la présente campagne publicitaire portant sur la rentrée télévisuelle et radiophonique de Radio-Canada.

En prenant pour exemple les seules éditions de ce jour, on constate en effet qu'on retrouve quatre publicités de CBC/Radio-Canada aux pages A5, A7 et A10 de La Presse, deux publicités de CBC/Radio-Canada à la page 9 du Soleil et trois publicités de CBC/Radio-Canada aux pages A4 et B2 du Devoir, tandis qu'on ne retrouve aucune telle publicité dans les pages du Journal de Montréal ni du Journal de Québec, deux quotidiens qui bénéficient pourtant du plus important lectorat dans leur marché respectif. Ai-je de surcroît besoin de vous rappeler que cette situation a cours depuis des semaines, alors que la rentrée automnale de CBC/Radio-Canada n'a fait l'objet d'aucune publicité dans les quotidiens de Corporation Sun Media, mais a été claironnée à grands renforts publicitaires dans les autres grands quotidiens du Québec, plus particulièrement ceux de Gesca/Power Corporation.

CBC/Radio-Canada étant fiduciaire de fonds publics, il nous apparaît intolérable et contraire aux règles applicables qu'à titre de Président-directeur général, vous cautionniez une politique si discriminatoire alors qu'aucune raison légitime ne puisse la justifier. Considérant les obligations de non-ingérence dans les affaires de tierce-parties qui sont les vôtres à titre de dirigeant d'une société d'État financée par l'argent des contribuables, nous vous invitons une fois de plus à intervenir immédiatement afin de mettre fin à ces pratiques répréhensibles.

Veillez agréer, Monsieur le Président-directeur général, l'expression de mes sentiments distingués.

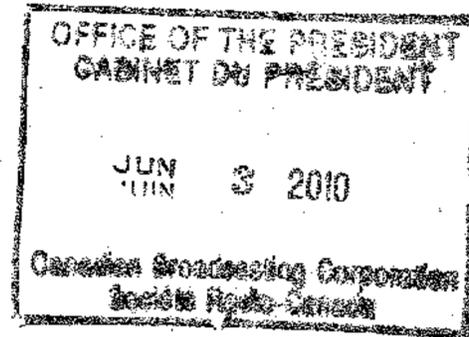


Pierre Karl Péladeau  
Président et chef de la direction  
QUEBECOR INC, QUEBECOR MEDIA INC. et CORPORATION SUN MEDIA

c.c. : L'honorable James Moore  
Ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles

L'honorable Konrad Von Finckenstein, c.r.  
Président, CRTC

p.j. : pages A5, A7 et A10 de La Presse  
page 9 du Soleil  
pages A4 et B2 du Devoir



Montréal, le 18 mai 2010

Monsieur Hubert T. Lacroix  
Président-directeur général  
CBC/Radio-Canada  
1400, boul. René-Lévesque Est, 6<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2L 2M2  
Gatineau (Québec) K1A 0M5

**Objet : Politique de placement publicitaire de CBC/Radio-Canada**

Cher Hubert,

Au cours des derniers mois, nous avons eu maintes fois l'occasion d'échanger au sujet de la politique de placement publicitaire discriminatoire de la CBC/Radio-Canada. Or, la consultation des quotidiens montréalais d'hier m'a fourni un autre exemple frappant du boycott injustifié dont sont victimes les publications de Quebecor de la part de CBC/Radio-Canada.

J'en veux pour preuve les publicités parues afin de promouvoir le retour à l'antenne de l'émission Bons baisers de France. Un parcours sommaire des médias nous révèle en effet la présence de publicités d'une demi-page à cette fin dans La Presse (page A7), dans Le Devoir (page A2) et dans Métro (page 04), mais rien dans 24 heures et rien dans Le Journal de Montréal.

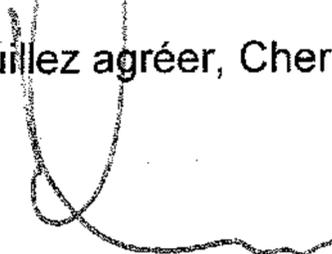
En fait, je dois me corriger, car on parle bel et bien de Bons baisers de France dans Le Journal de Montréal : on y retrouve en effet un article d'une demi-page de l'Agence QMI présentant sous un jour plutôt favorable l'émission et son animatrice, France Beaudoin, qui est d'ailleurs l'objet d'une grande photo couleur (voir publicités et journaux en pièces jointes).

Au moment même où votre vice-président principal, Sylvain Lafrance, s'épanche devant les journalistes pour faire état de la « course aux nouveaux revenus » à laquelle s'adonne CBC/Radio-Canada, la décision de ne pas avoir recours au quotidien le plus lu dans son marché pour faire la promotion de l'émission phare de votre saison estivale me rend plus que perplexe.

Aucun des arguments que vous m'avez déjà servis en ce qui a trait aux publics cibles ne peut en effet s'appliquer à une émission aussi grand public que Bons baisers de France. Au contraire, seule une volonté manifeste de priver nos publications de revenus publicitaires peut expliquer pareille décision. Or, que pareils gestes soient posés en lien avec le conflit de travail au Journal de Montréal, comme nous l'ont déjà affirmé certains de vos collaborateurs, ou par souci volontaire d'affaiblir nos publications au profit de leurs concurrents, ils n'en demeurent pas moins complètement injustifiables et inacceptables de la part d'un diffuseur public financé par les contribuables canadiens.

Cette situation ne sert ni vos téléspectateurs, ni votre réseau si assoiffé de nouveaux revenus et vous pouvez être assuré que nous ne manquerons de faire valoir à chaque occasion de tels exemples de gestion déficiente des deniers publics qui vous sont confiés.

Veillez agréer, Cher Hubert, l'expression de mes sentiments distingués.

  
 Pierre Karl Péladeau  
 Président et chef de la direction

c.c. : L'honorable James Moore  
 Ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles

L'honorable Konrad Von Finckenstein, c.r.  
 Président, CRTC

p.j. : Page A7 de La Presse du 17 mai  
 Page A2 du Devoir du 17 mai  
 Page 04 du Métro du 17 mai  
 Page 69 du Journal de Montréal du 17 mai

# Le mépris de Kazem Ouellet



Il y a quelques semaines, Kazem Sadighi, imam à Téhéran, a déclaré que les tremblements de terre étaient attribuables aux femmes qui s'habillent de façon indécente. Ben oui...

Marc Ouellet, cardinal de Québec, primat de l'Église canadienne, a déclaré ceci, en marge d'un congrès de militants pro-vie, selon mon collègue Frédéric Denoncourt, du *Soleil*:

« Je comprends très bien qu'une femme violée vit un drame et qu'elle doit être aidée. Mais elle doit être par rapport à la créature qu'elle a dans son sein. Elle n'est pas responsable de ce qui lui arrive. C'est l'agresseur qui est responsable. Mais il y a déjà une victime. Est-ce qu'il faut en faire une autre? »

Et: « Prendre la vie de quelqu'un d'autre, c'est toujours un crime morallement. »

Bref, l'avortement est un meurtre. Qu'importe le contexte. Même après un viol.

Ben oui...

Le lien avec l'imam de Téhéran? Dans les deux cas, il s'agit de religieux fondamentalistes qui attaquent les femmes. Au moins, l'imam de Téhéran les attaque de front. Le cardinal de Québec les attaque sournoisement, par la bande, en feignant de les comprendre.

Ce n'est pas la première fois que le cardinal Ouellet fait des sorties péremptoires en totale contradiction avec le XXI<sup>e</sup> siècle tel qu'il est venu au Québec. Ses prises de position passées pourraient être comiques si, à Ottawa, on ne sentait pas une volonté larvée de rouvrir le débat sur l'avortement.

Il y a quelques semaines, j'ai pondu une chronique sur une très belle église de Montréal, Saint-Pierre-Apôtre. Belle parce que c'est une église ouverte. Aux gais, d'abord. Aux poqués, ensuite. C'est une église qui s'occupe de son prochain sans lui faire la morale. Je ne suis pas

Apôtre n'est pas la seule à faire du bien dans sa communauté, sans grand prosélytisme, loin d'une lecture rigide de la Bible. Il y en a partout. Et, comme l'a noté récemment un chroniqueur du *New York Times*, Nicholas Kristof, qui parcourt les coins les plus recules du monde pour dénoncer le barbarisme, on trouve toujours dans ces zones désespérées des prêtres et des religieuses catholiques héroïques, prêts à tout pour sauver des vies de civils innocents.

C'est à ces prêtres et à ces religieuses, de Montréal ou de Kinshasa, que le cardinal Ouellet plante un couteau

ter au marbre pour dénoncer publiquement le fondamentaliste de Québec, c'est (encore) Raymond Gravel.

Il y a, les autres prêtres?

Et vous, cardinal Turcotte, de Montréal?

Je note que le cardinal de Québec fustige aussi le débat sur l'euthanasie. Culture de mort, encore, dit-il. Eh, misère...

On doit tous mourir. On va tous mourir. Le cardinal Ouellet va mourir, un jour. J'espère qu'il mourra d'une longue et pénible maladie. J'espère qu'il pourra comprendre pourquoi certaines personnes, quand elles n'ont plus que la peau sur les os, quand elles vomissent leurs excréments, aimeraient pouvoir en finir, « légalement ».

Oui, le paragraphe que je viens d'écrire est vicieux. Mais Marc Ouellet est un extrémiste. Et dans le débat, tous les coups sont permis avec les extrémistes religieux. La prochaine fois, j'évoque le silence de l'extrémiste de Québec face à son frère pédophile.

Le cardinal est un fondamentaliste. La chose est connue. D'ores et déjà, quiconque acceptera de partager une tribune avec lui, dans le politique, devrait être traité comme un complice du fanatisme de Kazem Ouellet.

**Je refuse de croire que tous les prêtres catholiques du Québec pensent comme le cardinal Ouellet. Or, encore une fois, le seul qui ose se présenter au marbre pour dénoncer publiquement le fondamentaliste de Québec, c'est (encore) Raymond Gravel.**

Il ne les comprend pas du tout. Suggérer qu'une femme violée - cas extrême, convenons-en, mais il est soulevé par ce bon cardinal - est dans l'erreur si elle choisit de se faire avorter, c'est une anaque.

C'est du mépris. C'est l'esprit d'un autre siècle. Le XIX<sup>e</sup>.

un croyant, mais c'est à peu près l'idée que je me fais du Christ.

Les gens qui se dévouent dans cette église sont à des années-lumière du dogmatisme stupide de Kazem Ouellet. Ils sont sur le plancher des vaches.

L'église Saint-Pierre-

dans le dus. C'est le drame de tout ça: les bonnes actions des églises sont constamment sapées par les salopards du Vatican comme Ouellet.

Je refuse de croire que tous les prêtres catholiques du Québec pensent comme le cardinal Ouellet. Or, encore une fois, le seul qui ose se présen-

## Le président de Gai Écoute prononce une homélie

LA PRESSE CANADIENNE

À la veille de la Journée internationale de lutte contre l'homophobie, le comité de pastorale de l'église Saint-Pierre-Apôtre a fait une première en invitant le président de l'organisme Gai Écoute, Laurent McCutcheon, à prononcer l'homélie.

L'église, située à deux pas du village gai, était comble hier, peuplée majoritairement d'hommes.

M. McCutcheon, qui se dit peu habitué aux cérémonies religieuses, a tout de même accepté l'invitation et a lu devant l'auditoire une lettre à Jésus condamnant l'exclusion des homosexuels de la communion catholique.

« Je viens plaider la cause de celles et ceux qui, comme moi, ne correspondent pas au modèle préconisé par ton Église. Se peut-il, Jésus, que les hauts dirigeants de ton Église se soient écartés de ton enseignement et que la parole des hommes se soit substituée à la tienne? » a-t-il demandé. M. McCutcheon a fait état de la souffrance, du doute et de l'anxiété engendrés par l'exclusion des homosexuels par l'Église.

Pour Jacques Côté, qui vient tous les dimanches d'Anjou pour assister à la messe à Saint-Pierre-Apôtre, l'accueil qui est fait ici est exceptionnel et chaleureux. « Je m'y suis même fait des amis », dit-il.

André Bergeron, « Mais, autre habitué de la messe dominicale de Saint-Pierre-Apôtre, affirme qu'il ne s'imaginait pas voir l'Église inclure les homosexuels de son vivant. Mais il se souvient avec ferveur, cependant, d'une visite de M. Turcotte à l'église de Saint-Pierre-Apôtre, au cours de laquelle le cardinal avait glissé: « Dieu vous aime ».

Pour le père Pierre-Alain Argouin, missionnaire du Sacré-Coeur qui a célébré la messe d'hier, il n'est pas question de refuser la communion à des hommes et à des femmes homosexuels, comme le préconise pourtant la doctrine de l'Église.



**VENTE DE PIANOS**  
 21-22-23 mai  
 + 60 pianos  
 adultes et usagés  
 (514) 276-3333

**BONS BAISERS DE FRANCE** DE RETOUR CE SOIR 21 H  
 TÉLÉVISION

# ACTUALITÉS

REP  
ronière  
e ratifiée  
léma-Québec

## Bed-in chez Jean Charest

### Le FRAPRU proteste contre l'insuffisance du dernier budget libéral en matière de logement social

CAROLINE MONTPETIT

Les élus fédéraux ont ratifié le projet de loi C-58, qui vise à modifier le régime de la Loi sur l'accès à l'information. Le nouveau régime, qui sera en vigueur à partir de 2015, sera en fait une simplification de la Loi sur l'accès à l'information. Le nouveau régime sera en fait une simplification de la Loi sur l'accès à l'information.

trole déversé  
Arctique

Les leaders fédéraux ont ratifié le projet de loi C-58, qui vise à modifier le régime de la Loi sur l'accès à l'information. Le nouveau régime, qui sera en vigueur à partir de 2015, sera en fait une simplification de la Loi sur l'accès à l'information.



ANNE-SOPHIE DE CARVAL, LE DEVOIR

Le FRAPRU estime à 39 000 le nombre de ménages à très faible revenu en attente d'un logement à prix modique.

Pourtant, déjà, en 2006, soit avant la crise économique, 203 000 ménages québécois consacraient plus de 50 % de leur revenu pour se loger. François Saillant ajoute d'ailleurs que le problème de l'habitat va ce s'aggravant, la fréquentation des refuges ayant augmenté de 4,5 % chez les hommes et de 30 % chez les femmes.

La Devoir

78<sup>e</sup> Congrès de l'Acfas

## Stress et infections virales à l'origine de la schizophrénie

PAULINE GRAVEL

On suspectait le stress et certaines infections virales d'induire l'apparition de la schizophrénie. Dans le cadre du congrès de l'Acfas qui s'est terminé vendredi à l'Université de Montréal, des chercheurs de la France et de la Suisse sont venus expliquer comment ces facteurs environnementaux contribuent à l'expression de la maladie et ils ont présenté les nouvelles thérapies que cette dernière leur a inspirées.

De ciseaux dans l'ADN afin faire une place aux nouvelles piles du rétrovirus qui s'y colle. Dans l'espèce humaine, il y a une accumulation de ces éléments qui représente aujourd'hui 5 % de l'ADN humain, précise M. Perron. Ces rétrovirus ont servi à faire évoluer espèces, à brasser les gènes et les recombiner. On avait le jours pensé que chez l'homme c'était de l'ADN inutile. L'ADN, parce que l'ADN humain n'est plus, a-t-il expliqué.



Acfas

La schizophrénie est une maladie complexe: les personnes qui en sont atteintes sont porteuses de gènes qui les prédisposent à la maladie, mais ces gènes resteront silencieux aussi longtemps que des facteurs de l'environnement ne viendront pas en provoquer l'expression. Des études épidémiologiques ont montré, par exemple, qu'une infection virale survenant lors de la fin du premier trimestre et le début du deuxième de gestation augmente le risque de souffrir de schizophrénie à l'âge adulte.

Alors qu'ils cherchaient à élucider le rôle de ces éléments endogènes dans l'apparition de la maladie, les scientifiques ont alors compris que certains virus présents dans l'environnement pouvaient veiller ces séquences génétiques latentes. «Selon l'âge à quel elle survient, l'infection provoque ce réveil et la réaction sera une neuroinflammation qui, malheureusement quand elle est déclenchée plusieurs fois, par le biais de deux ou trois infections virales, fini par atteindre un seuil critique où ces éléments rétroviraux endogènes continueront à produire leur protéine proinflammatoire en permanence», a expliqué M. Perron.

### Séquences génétiques latentes

Alors qu'ils cherchaient à élucider le rôle de ces éléments endogènes dans l'apparition de la maladie, les scientifiques ont alors compris que certains virus présents dans l'environnement pouvaient veiller ces séquences génétiques latentes. «Selon l'âge à quel elle survient, l'infection provoque ce réveil et la réaction sera une neuroinflammation qui, malheureusement quand elle est déclenchée plusieurs fois, par le biais de deux ou trois infections virales, fini par atteindre un seuil critique où ces éléments rétroviraux endogènes continueront à produire leur protéine proinflammatoire en permanence», a expliqué M. Perron.

Ce chercheur a fondé Genex, une société de biotechnologie suisse qui a mis au point des anticorps destinés à neutraliser l'effet de cette protéine neuroinflammatoire. «On a utilisé le moyen de neutraliser cette protéine, une protéine à intervenir contre la réponse gliale et toute la cascade qui suit, et des neurotransmetteurs. Ça va donc toutes les molécules cherchant à les bloquer ont des effets secondaires», a souligné.

Alors qu'ils cherchaient à élucider le rôle de ces éléments endogènes dans l'apparition de la maladie, les scientifiques ont alors compris que certains virus présents dans l'environnement pouvaient veiller ces séquences génétiques latentes. «Selon l'âge à quel elle survient, l'infection provoque ce réveil et la réaction sera une neuroinflammation qui, malheureusement quand elle est déclenchée plusieurs fois, par le biais de deux ou trois infections virales, fini par atteindre un seuil critique où ces éléments rétroviraux endogènes continueront à produire leur protéine proinflammatoire en permanence», a expliqué M. Perron.

La Devoir



**BONS BAISERS DE FRANCE** DE RETOUR CE SOIR 21H  
TELEVISION

# Des données manipulées

Commission Oliphant : des données ont été manipulées pour payer les importants honoraires d'avocats alors que le budget avait été dépassé

**POLITIQUE.** Le Bureau du Conseil privé (BCP) a manipulé des données à au moins deux reprises pour payer les honoraires d'avocats auxquels a donné lieu l'enquête entreprise pour faire la lumière sur les relations qui entretenaient l'ex-premier ministre Brian Mulroney et l'homme d'affaires Karlheinz Schreiber. Une vérification nouvelle-

ment rendue publique a permis de constater que des responsables du BCP, l'organisme de la fonction publique qui appuie le premier ministre ainsi que le cabinet et ses structures décisionnelles, ont «antidaté» des honoraires qui avaient dépassé le budget de la commission Oliphant.

Le conseiller juridique n'a pas fourni de préavis pour

## 7,6 M\$

Jusqu'à présent, environ 7,6 M\$ ont été consacrés par la commission à des «services professionnels», incluant les services d'avocats.

annoncer que davantage de temps lui serait nécessaire pour préparer les audiences, selon le rapport interne. Des

responsables ont daté leur approbation au moyen d'un timbre indiquant une date antérieure. PC



**BONS BAISERS  
DE FRANCE**

**DE RETOUR  
CE SOIR 21H**

## Manifestation. Logements



Les manifestants se sont assis en pleine rue devant la demeure du premier ministre pour illustrer l'ampleur et l'urgence des problèmes de logement au Québec.

PHOTO: J. GAGNON

## Des «mal-logés» impatients

Des «mal-logés» et des sans-abri ont manifesté hier devant la résidence du premier ministre Jean Charest, à Westmount. Le rassemblement était organisé par le Front d'action populaire en réaménagement urbain, qui se dit irrité par le dernier budget du gouvernement Charest. Le plan de lutte contre la pauvreté contenu dans ce budget, d'une durée de cinq ans, ne prévoit le financement que de 3 000 nouveaux logements sociaux. PC

## En bref



## Piétonnisation de la rue Clark

**MONTREAL.** Le conseil d'arrondissement de Ville-Marie a donné le feu vert à la piétonnisation de la rue Clark, dans le Quartier éblouissant, entre le boulevard René-Lévesque et la rue Viger. Cette rue deviendra une place publique seulement pendant les week-ends durant la saison estivale. L'arrondissement n'a pas encore déterminé la date exacte à laquelle la rue Clark deviendra piétonne puisqu'il veut d'abord consulter les organismes du quartier. MÈTRO

## Un autre cycliste tué

**ACCIDENT.** Un autre cycliste a été happé mortellement au Québec samedi soir. Un homme de 57 ans est décédé après avoir été heurté par une automobile samedi soir, à Val-Morin, dans les Laurentides. L'accident est survenu sur l'accotement de la route 117. La conductrice du véhicule devrait être accusée de conduite avec les facultés affaiblies avant cause la mort. Quatre cyclistes ont ainsi perdu la vie au cours du week-end. MÈTRO

## Bolduc est satisfait

**SANTÉ.** Pres de deux ans après avoir troqué les salles d'urgence pour l'Assemblée nationale, le ministre de la Santé, le Dr Yves Bolduc, estime que le système de santé a connu beaucoup d'améliorations. Il cite en exemple le développement des groupes de médecine familiale, la numérisation de la radiologie et la formation des infirmières praticiennes spécialisées. PC

LES FILMS

- 30 BIRD MY ONE AND ONLY**  
(4) (E-U) 2009. Comédie de Richard Loncraine avec Zooey Deschanel, Logan Lerman et Mark Rendall. - En 1953, un adolescent et son demi-frère partent sur les routes avec leur mère, en quête d'un nouveau mari. Les deux frères découvrent au fil du temps que leur mère a des secrets à propos de son amour au lit avec une autre femme. (2h)
- 30 LES LIENS CRIMINELS**  
(Clies That Bird) Can. 2009. Thriller de Frédéric Amour, avec Kristanna Loken et Warren Christie. - Une jeune femme se rend à New York pour régler les affaires de sa meilleure amie qui a été assassinée, une jeune femme se rend à New York pour régler les affaires de sa meilleure amie qui a été assassinée, une jeune femme se rend à New York pour régler les affaires de sa meilleure amie qui a été assassinée. (1h35)
- 30 LA SOLUTION DÉFINITIVE**  
(Stranger in My Bed) E-U. 2005. Thriller de George Clooney avec Jamie Luner, Barbara Niven et Chris Cooper. - Pour échapper à son mari violent, une femme tue sa propre mort puis change d'identité. (2h)
- 30 C'ÉTAIT L'AMOUR À SEIZE ANS**  
(Sixteen Candles) E-U. 1984. Comédie de jeunesses de John Hughes avec Molly Ringwald, Anthony Michael Hall et Michael Schoeffling. - Les difficultés scolaires et sentimentales d'une adolescente qui vient avoir 16 ans. (1h40)
- 30 LA TERRE PERDUE**  
(Land of the Lost) E-U. 2009. Comédie fantastique de Brad Silberling avec Will Ferrell, Anna Friel et Tim Allen. - Grâce à une invention de son cru, un scientifique se retrouve avec deux compagnons dans un monde parallèle où passé, présent et futur coexistent. (1h45)
- 30 À TRACE OF DANGER**  
Can. 2010. Thriller de Terry Ingram avec Emmanuel Lacroix, Ivan Sergei et Gary Chalk. - Une brillante avocate de San Francisco revient dans sa ville natale afin de soutenir la défense de son ex-petit ami accusé du meurtre de sa femme. (2h30)
- 30 POUR QUI SONNE LE GLAS**  
(For Whom the Bell Tolls) E-U. 1943. Drame de guerre de Sam Wood avec Gary Cooper, Ingrid Bergman et Katina Paxinou. - L'épopée tragique d'un volontaire américain et d'une Espagnole durant la guerre civile espagnole. (2h15)
- 30 LE DERNIER COUP DE MONSIEUR BOB**  
(The Good Thief) G-B. 2002. Drame policier de Jordan Peele avec Nick Nolte, Tcheky Kaho et Said Taghmaoui. - Un cambrioleur américain, troléolone et rufien, participe à un jeu de tableaux dans un casino de Las Vegas. (2h)
- 30 UN BAISEUR AVANT DE MOURIR**  
(Kiss Before Dying) G-B. 1991. Thriller de John Dahl avec Matt Dillon, Sean Young et Max Von Sydow. - Une jeune femme de famille riche en vient à mourir et sa vie est découverte que son mari a des intentions malveillantes. (1h40)
- 30 DUPLICATION**  
(Duplicité) E-U. 2009. Comédie d'espionnage spy-thriller avec Julia Roberts, Clive Owen et Paul Giamatti. - Devenus amis, deux spécialistes du renseignement industriel à la solde de sociétés rivalisent et se font un coup furtif. (2h10)
- 30 LA VIE EN AVANCE**  
(Which Way to the Front?) E-U. 1970. Comédie de guerre interprétée par J. Lewis avec Jan Murray et John Wood. - Un millionnaire refusé par l'armée décide de former un petit bataillon privé. (2h)
- 30 ACADEMIE DE POLICE 2: AU BOULOTT**  
(Police Academy 2: Their First Assignment) E-U. Comédie policière de J. Paris avec Steve Guttenberg, David Graf et Howard Hesseman. - Des diplômés de l'academie de police luttent contre des voyous dans un quartier défavorisé. (1h30)
- 30 THE ENEMY BELOW**  
(L'Enfer) 1957. Drame de guerre de D. Powell avec Robert Mitchum, Curt Jurgens et Al Hedison. - Un sous-marin américain et un sous-marin allemand tentent d'échapper à se couler. (2h)
- 30 CRIS DESORDRES EN FAMILLE**  
(The Family) 2006. Drame de Guzin Kar avec Selma Yeber, Kruger et Mike Müller. - Encalme de son petit ami, une adolescente de seize ans entre en conflit avec ses parents lorsqu'elle décide de garder le bébé. (2h)
- 30 APPREHENSION DES FILMS**  
La qualité des films est déterminée par le critère de la programmation le générique
- 30 ŒUVRE (2) REMARQUABLE (3) TRÈS BON (4) MOYEN (5) FAIBLE (6) MINABLE (7)**

BONS BAISERS DE FRANCE | 6<sup>e</sup> SAISON

# France Beaudoin ne se voyait pas animer un talk-show

■ À l'origine, elle avait l'impression que c'était un travail réservé aux célibataires

Ce soir, France Beaudoin entreprendra la sixième saison de *Bons baisers de France*. Fière de tout ce que cette émission a apporté à sa vie, l'animatrice se rappelle comment on a dû la convaincre qu'elle avait sa place dans un talk-show.

AGENCE GMI

« Moi, je ne me voyais pas du tout animer un talk-show. J'étais certaine que c'était un « job de célibataire », et j'en étais encore plus convaincue lorsque, épuisée, ça m'a pris une semaine entière pour préparer ma première émission », rigole celle qui a pourtant accueilli deux enfants avec son mari, Vincent Gratton, depuis qu'elle s'est lancée dans ce projet.

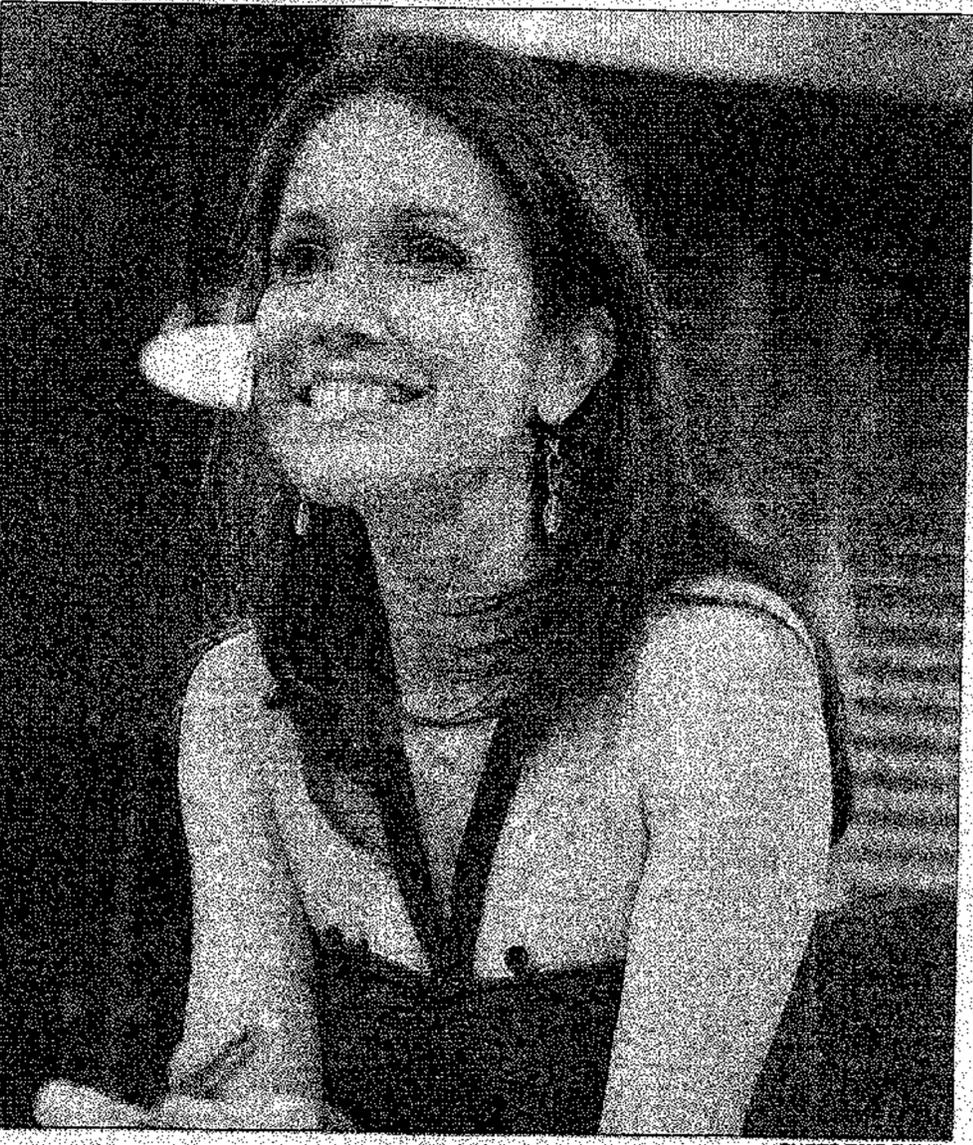
Alors que les animateurs de ce type d'émissions de fin de soirée sont souvent des hommes, France Beaudoin s'est débrouillée pour intégrer ce défi professionnel dans son horaire de vie familiale. Pour y arriver, elle a dû prendre son courage à deux mains et exiger certains ajustements.

« J'ai appris à dire ce que je pensais et à demander des changements afin de pouvoir passer du temps avec ma famille, tout en faisant comprendre à ceux avec qui je travaille que ce n'était pas du caprice. Finalement, avec le recul, je me rends compte qu'en arrangeant les choses pour moi, je l'ai fait pour plusieurs », raconte celle qui s'octroie deux semaines de vacances chaque été.

Une fierté d'équipe

L'animatrice se retrouve donc à Radio-Canada deux jours par semaine, lors desquels elle enregistre deux émissions par jour. Avec des journées si bien remplies, elle doit s'assurer d'avoir une routine calculée au quart de tour, ce qui lui permet de rester collée aux événements qui font l'actualité. C'est ainsi que lorsqu'elle se retrouve sous les projecteurs le matin, toute une équipe travaille à adapter le deuxième tournage à l'actualité du moment. De nouveaux invités peuvent alors surgir et France devra être prête à les accueillir.

« J'ai une grande fierté d'équipe par rapport à ce show-là. Au fil du temps, on a fait des bons coups et d'autres moins bons. On a pris des risques et, parfois, on s'est plantés, mais je préfère qu'on se trompe que de jouer safe, lance la perfec-



■ Lors de la première semaine, France Beaudoin accueillera notamment Louis Morissette. PHOTO D'ARCHIVES

tionniste qui sait maintenant lâcher prise. Ce que j'ai appris de plus important en animant une quotidienne, c'est qu'il faut savoir se pardonner. »  
Si elle reçoit près de 350 invités par été, France revêt régulièrement les mêmes visages au fil des saisons.  
Elle entretient donc, tout au long de l'année, un énorme scrapbook dans lequel elle note des idées pour ces entrevues futures, afin de ne pas tomber dans la bana-

lité ou de ne pas se répéter.  
La première semaine sera pour elle un réel défi en ce sens, car elle accueillera comme co-animateur celui qui a visité le plus souvent son plateau: Louis Morissette. Au cours des jours qui suivront, plusieurs grands noms viendront faire leur tour à *Bons baisers de France*, comme Véronique Cloutier, Marc Labrèche, Cœur de Pirate, Dominique Michel et Guylaine Tremblay.

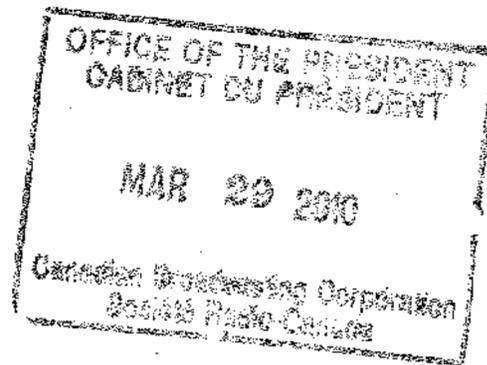
FRANCE | 6<sup>e</sup> NUIT EUROPÉENNE DES MUSÉES

# Près de deux millions de visiteurs

PARIS | (AP) La 6<sup>e</sup> Nuit européenne des musées a mobilisé « près de deux millions de visiteurs » dans toute la France, a annoncé hier le ministère français de la Culture, saluant « un rendez-vous incontournable dans le calendrier culturel européen attirant chaque année un public de plus en plus nombreux et mobilisant un nombre toujours plus important de musées ».  
Créé en 2005, cet événement a vu cette année 3000 musées dans 40 pays s'y associer, soit 25 % de plus qu'en 2009. En

France, parmi les 1300 musées mobilisés, la Nef du Grand Palais a séduit le nez de plus de 23000 personnes grâce aux bulles de parfum de Francis Kurkdjian, tandis que l'exposition « L'hommage aux romantismes » du musée d'Orsay a accueilli plus de 11 000 visiteurs, selon le ministère.  
**Chasse au trésor**  
Le centre Pompidou a augmenté sa fréquentation avec près de 10 000 personnes, tandis que sa toute nouvelle déclinaison messine en a attiré plus de 50 000.

Par ailleurs, plus de 25 000 personnes ont participé à une chasse au trésor sur le thème du développement durable dans les musées de Mulhouse.  
Le ministère de la Culture s'est félicité de la mobilisation en Europe, citant certaines villes comme Rome, Moscou, Londres, Barcelone, Bucarest (plus de 120 000 visiteurs), Varsovie, Riga (près de 100 000), illustrant ainsi « la contribution de la Nuit européenne des musées à la construction d'une Europe de la culture ».



23 mars, 2010

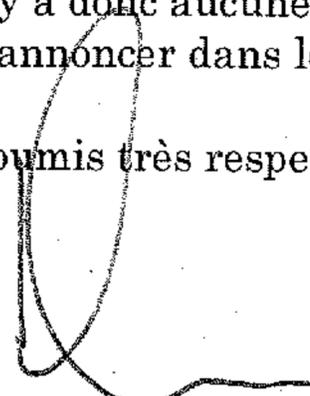
Monsieur Hubert Lacroix  
Président  
Radio-Canada  
1400, boul. René Lévesque Est  
Montréal (Québec)  
H2L 2M2

M. le Président-Directeur général,

Nous déplorons que, malgré nos fréquents échanges des derniers mois, qui vous auront amplement informé de cette situation regrettable, les quotidiens de Quebecor Media soient toujours victimes de discrimination de la part de votre société. Nous constatons en effet que de nombreuses publicités de la programmation de la SRC apparaissent encore et toujours exclusivement dans les quotidiens concurrents (La Presse, Le Soleil, Le Devoir).

Nous nous permettons de vous signaler que votre politique est tout autant discriminatoire que mal avisée, plus particulièrement à la lumière des récents sondages de l'industrie, qui démontrent que le lectorat de nos publications est en hausse alors que celui de nos concurrents est en baisse. Il n'y a donc aucune raison d'affaires pour que votre société d'État se prive d'annoncer dans les médias qui rejoignent le plus de Québécois.

Soumis très respectueusement.



Pierre Karl Péladeau  
Président et chef de la direction

p.j.

612, rue Saint-Jacques  
Montréal (Québec)  
H3C 4M8  
Canada  
quebecor.com

Cc : L'Honorable James Moore  
Ministre du Patrimoine canadien et des langues officielles

L'Honorable Konrad von Finckenstein, c.r.  
Président du CRTC

Membres du Conseil d'administration de CBC/Radio-Canada :

Monsieur Timothy Casgrain  
Vice-président  
Skyservice Investments inc

Madame Linda Black  
Alberta Solicitor General and Public Security, Communications

Monsieur Peter D.  
Charbonneau  
Associé général  
Skypoint Capital Corporation

Monsieur George Cooper  
McInnes Cooper

Monsieur Peter Herrndorf  
Président et chef de la direction  
Centre national des Arts

Madame Patricia A. McIver  
Comptable agréée  
Partenaires Financiers  
Richardson Limitée

Madame Trina McQueen  
Professeure en gestion de la  
radiodiffusion  
École de commerce Schulich de  
l'Université York

Monsieur Brian R. Mitchell  
Associé directeur général  
Mitchell Gattuso

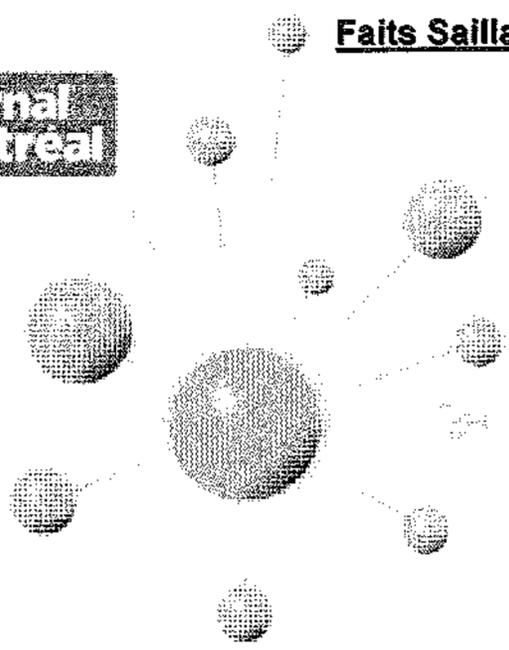
Monsieur Rémi Racine  
Président et producteur  
exécutif  
**Artificial Mind & Movement**

Madame Edna Turpin  
Membre du Conseil  
d'administration  
**Newfoundland and Labrador  
Hydro**

Monsieur John Fitzgerald  
Young  
Doyen du Collège des arts, des  
sciences sociales et des sciences  
de la santé  
**Université Northern British  
Columbia  
Prince George Campus**

**journal  
montreal**

**Faits Saillants – NADbank 2009**



**QUEBECOR**  
*Media*

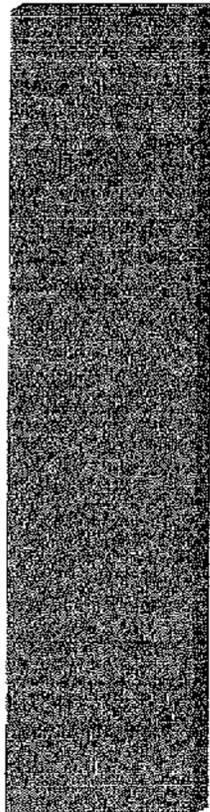
16 mars 2010



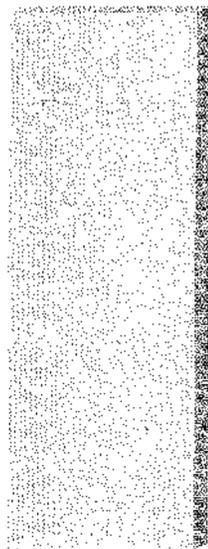
## 1 153 500 lecteurs chaque semaine dans le marché de Montréal

Lectorat hebdomadaire des versions imprimées

1 153 500

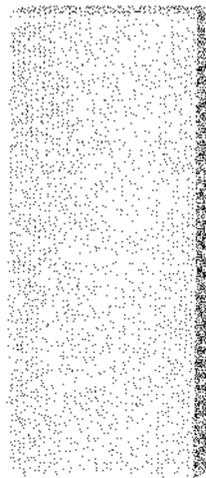


770 600



La Presse

667 900

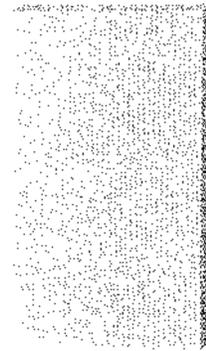


Métro

551 400



486 100



The Gazette

165 800



Le Devoir

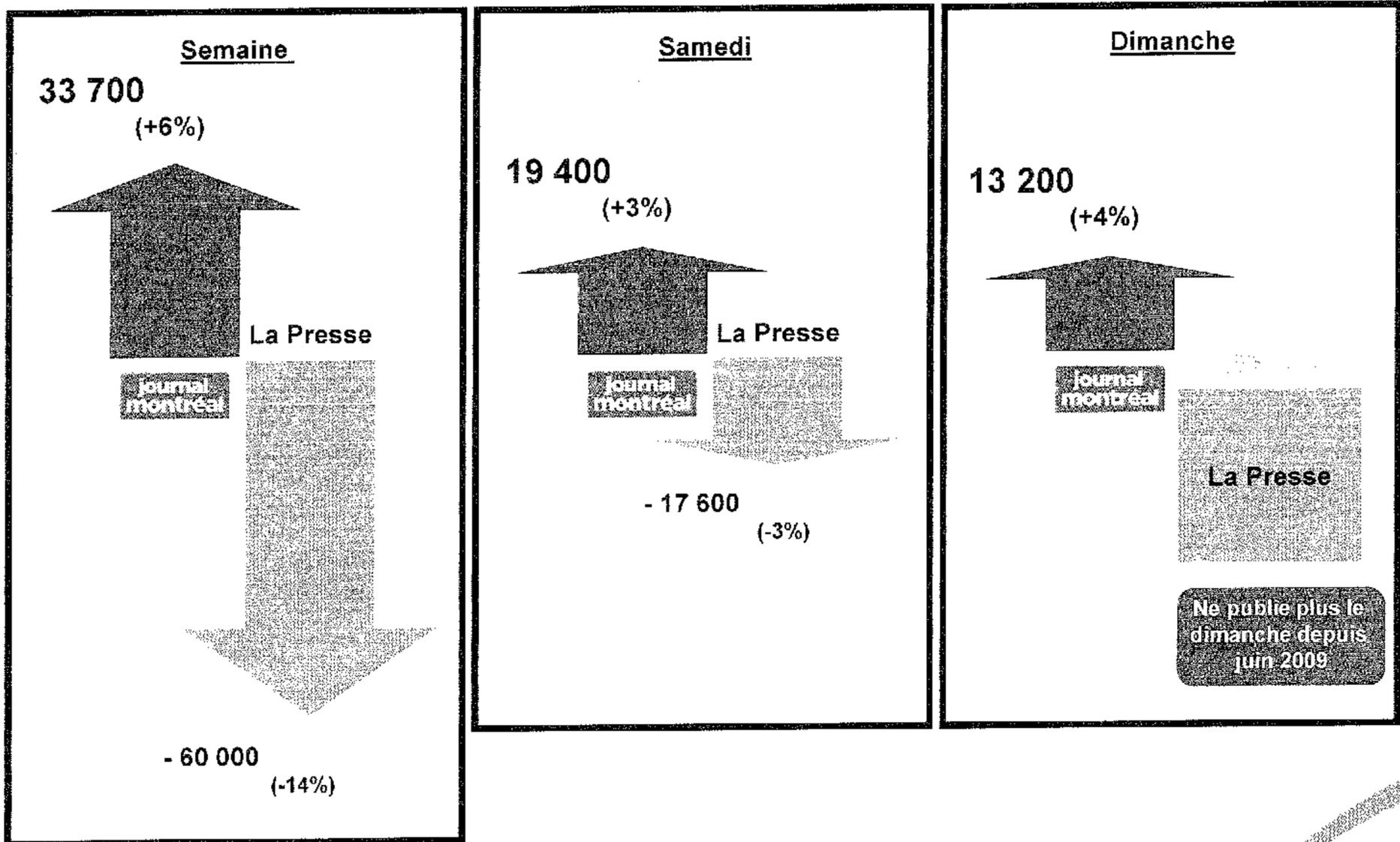
Le Journal de Montréal devance son plus proche concurrent de 382 900 lecteurs, soit un écart considérable de 50%.

Source : NADbank 2009, Montréal RMR, adultes 18 ans +, lectorat cumulatif 5/6/7 jours



## Une croissance exceptionnelle à chaque édition

Variation du lectorat moyen par édition 2009/2008

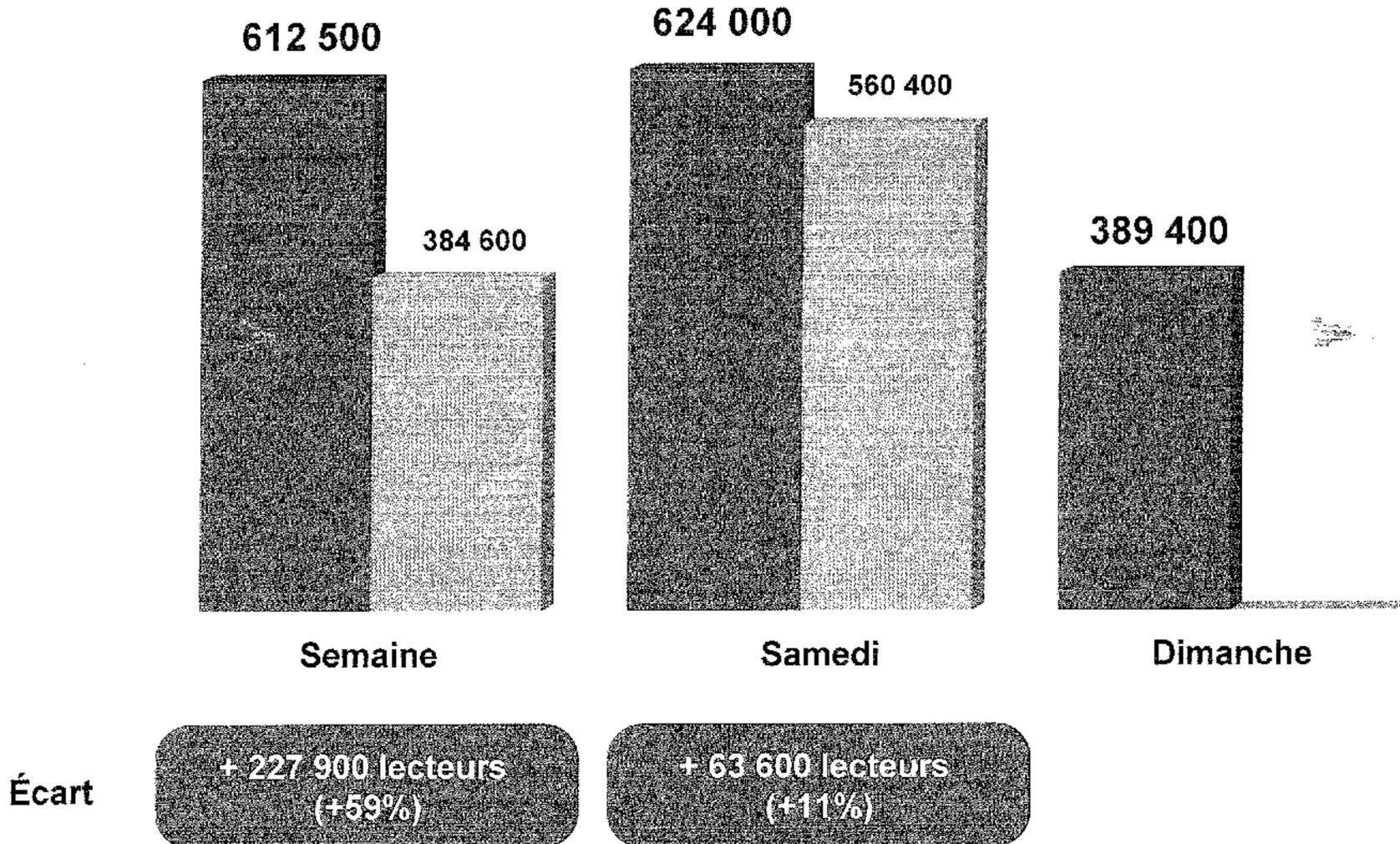


Source : NADbank 2009 et 2008, Montréal RMR, adultes 18 ans +, lectorat moyen par édition



## Domine son principal concurrent 7 jours sur 7

Lectorat moyen par édition



Source : NADbank 2009, Montréal RMR, adultes 18 ans +, lectorat moyen par édition

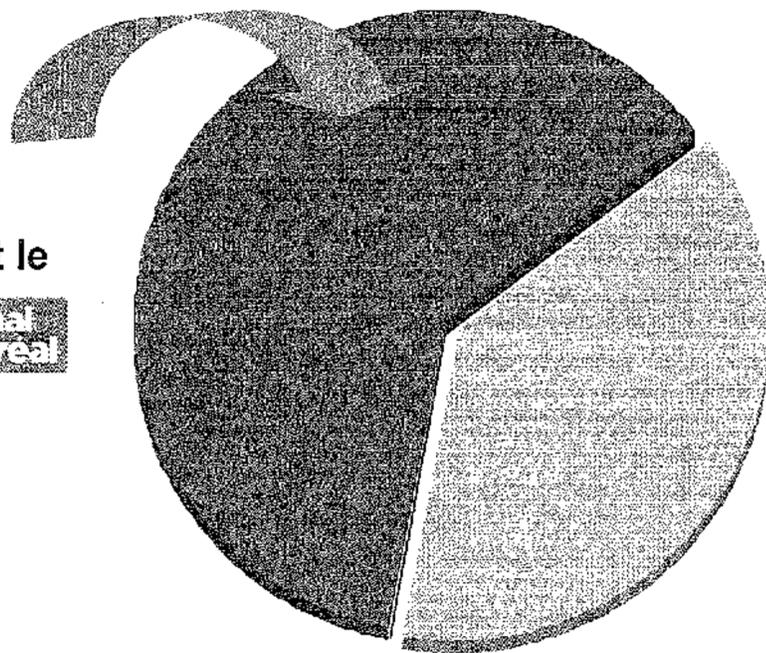


## Une part de marché incontestable de 62% dans le GRAND Montréal

Part de marché auprès des lecteurs de quotidiens francophones

**62%**

lisent le



**Chaque semaine, 62% des lecteurs francophones de quotidiens choisissent Le Journal de Montréal**

Source : NADbank 2009, Montréal francophone RMR, adultes 18 ans +



## Un lectorat de qualité...

Lectorat cumulatif 7 jours et écart avec La Presse

		Écart avec La Presse	
	Lecteurs	Écart	%
<b>LECTORAT TOTAL</b>	1 153 500	+ 382 900	50%
<b>SEXE</b>			
Hommes	661 400	+ 226 100	52%
Femmes	492 100	+ 156 700	47%
<b>ÂGE</b>			
18 - 24 ans	133 400	+ 27 200	26%
25 - 34 ans	223 500	+ 127 100	132%
35 - 49 ans	342 700	+ 98 200	40%
50 - 64 ans	296 000	+ 95 500	48%
65 ans +	157 900	+ 35 000	28%
Âge moyen	45	50	
<b>FOYER</b>			
Propriétaires	727 300	+ 165 800	30%
<b>ÉDUCATION</b>			
CEGEP +	694 000	+72 600	12%
<b>REVENU FAMILIAL</b>			
Plus de 50 000 \$	717 000	+ 136 500	24%

Source : NADbank 2009, Montréal RMR, adultes 18 ans +, lectorat cumulatif 7 jours

communiqué  
de presse

statistiques

le Journal  
de Montréal

# Le Journal de Montréal encore et toujours grand numéro 1

Les résultats des sondages **NADbank 2009** confirment une fois de plus que le **Journal de Montréal** est encore et toujours le quotidien **numéro 1** au Québec avec un lectorat hebdomadaire de **1 153 500 lecteurs\*** soit **23 900 lecteurs de plus** qu'en 2008.

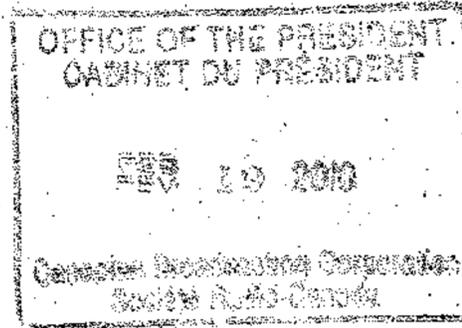


**Merci à tous nos lecteurs!**

Maintenant en versions mobile et Internet pour encore mieux vous informer, où que vous soyez.

le Journal de  
**montréal**  
Votre quotidien

\* Source: NADbank 2009, Montréal RMR, adultes 18 ans+



Montréal, le 17 février 2010

H2L  
Monsieur Hubert T. Lacroix  
Président-directeur général  
**CBC/Radio-Canada**  
1400, boul. René-Lévesque Est  
Montréal (Québec)  
H2L 2M2

Mon très cher Hubert,

Permettez-moi tout d'abord de vous faire part de ma stupeur face au ton et à la teneur de vos lettres des 8 et 11 février courant puisqu'elles semblent vouloir faussement personnaliser le débat et nous prêter des intentions qui nous sont tout à fait étrangères.

Je crois que l'importance des fonctions que nous occupons tous les deux impose que nos échanges soient empreints de civilité, exempts de toute arrogance et qu'ils adressent les vrais problèmes afin que l'on puisse en dégager les solutions qui s'imposent. Cela nous évitera des faux pas comme celui commis par Sylvain Lafrance qui, plutôt de se contenter d'exprimer avec pondération son désaccord à l'égard d'une position adoptée par Quebecor Media, a préféré me traiter publiquement de voyou, avec les conséquences que l'on connaît aujourd'hui et qui font notamment l'objet de procédures judiciaires toujours en cours, qui obligent CBC/Radio-Canada à dépenser en honoraires judiciaires substantiels des fonds publics qui auraient pu être plus judicieusement consacrés à l'écran au bénéfice de l'ensemble du système canadien de radiodiffusion.

Ayant eu l'immense privilège de siéger à vos côtés au sein du conseil d'administration de Donohue, il y a de cela plus d'une dizaine d'années, j'ai été à même de pouvoir constater personnellement votre très grande préoccupation pour toutes les questions d'éthique et de gouvernance.

612, rue Saint-Jacques  
Montréal (Québec)  
H3C 4M8  
Canada  
quebecor.com

Vous comprendrez, dans les circonstances, qu'il est tout à fait légitime de questionner les investissements publicitaires faits par CBC/Radio-Canada, une société d'État et non pas une entreprise privée, qui doit rendre compte de l'utilisation qu'elle fait des fonds publics dépassant le milliard de dollars qu'elle reçoit.

Ce questionnement est d'autant plus justifié que les faits démontrent que vos placements publicitaires de la dernière année font totalement abstraction des médias qui permettraient au radiodiffuseur que vous dirigez de rejoindre le plus efficacement possible l'auditoire auquel il a la mission de s'adresser.

Les quelques millions de dollars en aides gouvernementales que reçoivent les maisons d'édition de livres et de magazines de Quebecor Media, des acteurs de première importance dans la vie culturelle québécoise, ne sauraient vous justifier de faire dévier le débat en esquivant les nécessaires réponses aux problématiques que nous soulevons à bon droit.

Il va de soi qu'à titre de PDG de CBC/Radio-Canada, vous ne pouvez tolérer de discrimination arbitraire, proche de la démagogie syndicale, comme celle à laquelle votre société assujettit nos médias.

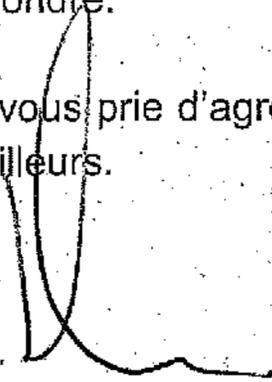
Finalement, il m'apparaît approprié de porter à votre attention certaines informations au sujet de « Notre Madame Robitaille » comme vous l'appellez si bien dans votre missive du 8 février.

Lyne est l'une de mes plus proches collaboratrices. Sa très grande compétence l'a amenée à gravir les divers échelons de notre entreprise qu'elle a jointe il y a 22 ans déjà, soit en 1988, à titre de contrôleur de la division des hebdomadaires régionaux, pour occuper, depuis 2007, ses fonctions actuelles de vice-présidente exécutive, Exploitation, Est du Canada, de Corporation Sun Media. Lyne détient par ailleurs un baccalauréat en comptabilité de l'École des hautes études commerciales qu'elle a obtenu en 1985 et elle est membre de l'Ordre des comptables agréés du Québec. Avant de débiter chez Quebecor, elle a travaillé chez Ernst and Whinney à titre de vérificatrice.

Vous conviendrez avec moi que la feuille de route de Lyne Robitaille lui mérite le plus grand respect et que c'est à bon droit qu'elle peut, elle aussi, dans le cadre de ses fonctions, oser s'adresser à vous pour vous questionner légitimement sur les gestes et décisions que vous posez et qui ont un impact sur les entreprises qu'elle dirige.

Mon très cher Hubert, soyez assuré que je prends très au sérieux mes responsabilités de citoyen et de président et chef de la direction de Quebecor, Quebecor Media et Corporation Sun Media et que je continuerai à vous écrire pour vous poser les questions auxquelles, je crois, vous avez le devoir de répondre.

Je vous prie d'agréer, mon très cher Hubert, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Pierre Karl Péladeau  
Président et Chef de la direction

PKP/jr

c.c. L'Honorable James Moore  
Ministre du Patrimoine canadien et des langues officielles

L'Honorable Konrad von Finckenstein, c.r.  
Président du CRTC

**Membres du Conseil d'administration de CBC/Radio-Canada :**

Monsieur Timothy Casgrain  
Vice-président  
**Skyservice Investments inc**

Madame Linda Black  
**Alberta Solicitor General and Public Security, Communications**

Monsieur Peter D. Charbonneau  
Associé général  
**Skypoint Capital Corporation**

Monsieur George Cooper  
**McInnes Cooper**

Monsieur Peter Herrndorf  
Président et chef de la direction  
**Centre national des Arts**

Madame Patricia A. McIver  
Comptable agréée  
**Partenaires Financiers  
Richardson Limitée**

Madame Trina McQueen  
Professeure en gestion de la  
radiodiffusion  
**École de commerce Schulich  
de l'Université York**

Monsieur Brian R. Mitchell  
Associé directeur général  
**Mitchell Gattuso**

Monsieur Rémi Racine  
Président et producteur exécutif  
**Artificial Mind & Movement**

Madame Edna Turpin  
Membre du Conseil  
d'administration  
**Newfoundland and Labrador  
Hydro**

Monsieur John Fitzgerald Young  
Doyen du Collège des arts, des  
sciences sociales et des  
sciences de la santé  
**Université Northern British  
Columbia  
Prince George Campus**



Le 11 février 2010

Monsieur Pierre Karl Péladeau  
Président et chef de la direction  
Quebecor  
612, rue Saint-Jacques  
Montréal, Québec, H3C 4M8

  
Cher Pierre Karl,

Il semble que nos lettres se soient croisées.

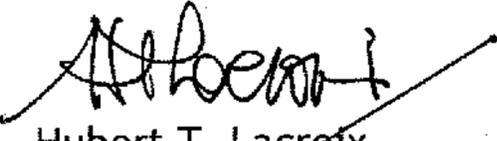
Tel que je l'ai expliqué dans ma lettre du 8 février, je n'ai plus l'intention de répondre à vos lettres (ou celles de vos collègues) qui questionnent ou critiquent nos stratégies d'affaires ou interprètent notre mission en faveur des intérêts de votre entreprise ou l'une de ses filiales.

Au cas où ma lettre ne se soit pas rendue à votre attention, je l'ai attachée en annexe.

J'ai, encore une fois, transmis une copie des présentes à chacune des personnes à qui vous avez envoyé une copie de votre lettre.

Bien à vous,

Le président-directeur général,

  
Hubert T. Lacroix

Montréal, le 9 février 2010

Monsieur Timothy Casgrain  
Vice-président  
**Skyservice Investments inc**  
31 Fasken Drive.  
Toronto, ON M9W 1K6

Madame Linda Black  
**Alberta Solicitor General and Public  
Security, Communications**  
9th floor, John E. Brownlee Building  
10365 - 97 Street  
Edmonton, AB T5J 3W7

Monsieur George Cooper  
**McInnes Cooper**  
Purdy's Wharf Tower II  
1300-1969 Upper Water Street  
Halifax, NS B3J 2V1

Madame Patricia A. McIver  
Comptable agréée  
**Partenaires Financiers Richardson  
Limitée**  
1250, boul. René-Lévesque Ouest  
Montreal, QC H3B 4W8

Monsieur Brian R. Mitchell  
Associé directeur général  
**Mitchell Gattuso**  
1010, rue Sherbrooke Ouest  
Bureau 2200  
Montreal, QC H3A 2R7

Madame Edna Turpin  
Membre du Conseil d'administration  
**Newfoundland and Labrador Hydro**  
Hydro Place, 500 Columbus Drive  
P.O. Box 12400  
St. John's, NL A1B 4K7

Monsieur Hubert T. Lacroix  
Président-directeur général  
**CBC/Radio-Canada**  
1400, boul. René-Lévesque Est  
Montréal, QC H2L 2M2

Monsieur Peter D. Charbonneau  
Associé général  
**Skypoint Capital Corporation**  
555 Legget Dr.  
Tower B, Suite 830  
Ottawa, ON K2K 2X3

Monsieur Peter Herrndorf  
Président et chef de la direction  
**Centre national des Arts**  
Case postale 1534, succursale B  
Ottawa, ON K1P 5W1

Madame Trina McQueen  
Professeure en gestion de la  
radiodiffusion  
**École de commerce Schulich de  
l'Université York**  
Room W362N  
4700 Keele Street, Toronto, ON  
M3J 1P3

Monsieur Rémi Racine  
Président et producteur exécutif  
**Artificial Mind & Movement**  
416 Maisonneuve Ouest  
Bureau 600  
Montréal, QC H3A1L2

Monsieur John Fitzgerald Young  
Doyen du Collège des arts, des  
sciences sociales et des sciences de la  
santé  
**Université Northern British Columbia**  
**Prince George Campus**  
3333 University Way  
Prince George, BC V2N 4Z9

Mesdames et messieurs les membres du conseil d'administration de CBC/Radio-Canada,

Je m'adresse à vous afin de porter à votre attention une situation discriminatoire, autant déplorable qu'inacceptable, qui a déjà fait l'objet de trois lettres sous ma signature datées du 31 août 2009, du 21 octobre 2009 et du 19 janvier 2010, ainsi que d'une lettre datée du 29 janvier 2010 sous la signature de Madame Lyne Robitaille, Présidente et éditrice du Journal de Montréal et Vice-présidente exécutive, exploitation, Est du Canada, de Corporation Sun Media.

Toutes ces lettres étaient adressées à Monsieur Hubert T. Lacroix, Président-directeur général de CBC/Radio-Canada. Je joins copies de celles-ci à la présente pour votre information, accompagnées de copies de deux lettres de monsieur Lacroix, datées du 29 septembre 2009 et du 17 décembre 2009, faisant suite à deux des lettres sous ma signature.

La lecture de cette correspondance vous permettra de saisir clairement l'incongruité des placements médias faits par la télévision d'État depuis la fin de l'été dernier, lesquels contreviennent d'ailleurs de façon flagrante à sa mission et à son mandat.

La stratégie adoptée par CBC/Radio-Canada fait abstraction des quotidiens de Corporation Sun Media, malgré leurs parts de marché et leur tirage considérables.

Pour ajouter l'insulte à l'injure, des représentants responsables des placements publicitaires de CBC/Radio-Canada nous ont fait savoir qu'ils avaient reçu instructions de cette société d'État de ne pas placer d'annonces dans Le Journal de Montréal en raison du conflit de travail qui y sévit depuis le mois de janvier 2009, punissant ainsi la direction de ce quotidien pour avoir légalement et légitimement exercer un droit qui lui est conféré par le Code du travail du Québec, une loi adoptée par les représentants dûment élus du peuple québécois. Voilà un comportement indigne de la direction de la télévision d'État canadienne que nous dénonçons vertement.

Nous vous rappelons que Le Journal de Montréal est le quotidien le plus lu de la grande région montréalaise. Le profil socio-démographique de son lectorat est très semblable à celui du quotidien La Presse dans lequel CBC/Radio-Canada a effectué depuis l'été dernier de nombreux placements publicitaires, notamment pour la rentrée d'automne, pour la couverture des élections municipales de Montréal; pour la rentrée d'hiver et pour la couverture de la tragédie terrible qui a dévasté Haïti et sa population. Cette réalité n'a pas échappé à deux producteurs (Aetios Productions et Melenny Productions) dont les productions sont actuellement diffusées à l'antenne de la SRC et qui utilisent les pages de nos quotidiens pour en faire la promotion.

Nous nous permettons de vous rappeler que le mandat de CBC/Radio-Canada est défini dans la Loi sur la radiodiffusion qui stipule que CBC/Radio-Canada, à titre de radiodiffuseur public national, devrait offrir des services de radio et de télévision basés sur une programmation aussi large que variée, qui informe, éclaire et divertit.

On peut lire notamment dans cette loi que la programmation de CBC/Radio-Canada doit être principalement et typiquement canadienne; refléter la globalité canadienne et rendre compte de la diversité régionale du pays, tant au plan national qu'au niveau régional, tout en répondant aux besoins particuliers des régions; contribuer activement à l'expression culturelle et à l'échange des diverses formes qu'elle peut prendre; contribuer au partage d'une conscience et d'une identité nationales; être offerte partout au Canada de la manière la plus adéquate et efficace, au fur et à mesure de la disponibilité des moyens; et refléter le caractère multiculturel et multiracial du Canada.

Dans la décision de renouvellement de la licence de télévision de langue française de CBC/Radio-Canada qu'il a rendue le 6 janvier 2000 (Décision CRTC 2000-2), le CRTC a tenté de mieux définir ce mandat, en écrivant notamment ce qui suit :

« Pour le Conseil, la Société doit avant tout remplir adéquatement son mandat, c'est-à-dire exposer la diversité culturelle québécoise et canadienne et répondre aux besoins des téléspectateurs francophones et francophiles de l'ensemble du Canada. »

« La SRC doit couvrir et refléter dans sa programmation la réalité et les préoccupations de l'ensemble des Canadiens. Comme institution nationale, elle doit jeter des ponts et ouvrir des fenêtres de dialogue et d'échange entre les communautés de langue française. »

« De par son mandat, la Société doit offrir aux Canadiens d'expression française des nouvelles exactes et objectives ainsi que des émissions d'information sur le Canada et le monde. »

« Le rôle de la télévision publique au sein du système de radiodiffusion canadien est, entre autres, d'assurer la place de l'expression artistique francophone dans l'univers télévisuel canadien. À cette fin, elle doit mettre à la portée des Canadiens une programmation de qualité où s'entrecroisent toutes les formes d'expression artistique, que ce soit la musique, la danse ou le théâtre. »

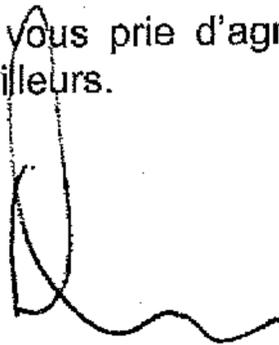
Comment CBC/Radio-Canada peut-elle prétendre respecter sa mission et son mandat, tel que définis par le CRTC et la Loi sur la radiodiffusion, quand sa stratégie de placements publicitaires occulte des pans complets de la population canadienne et québécoise par une opération de boycottage discriminatoire de nos journaux au bénéfice des publications de Gesca Ltée, filiale en propriété exclusive de Power Corporation of Canada, avec laquelle elle se livre à une stratégie de convergence des contenus qui amène de plus en plus d'observateurs à douter de l'objectivité de l'information diffusée par la société d'État.

Pour ces raisons, nous vous invitons à mettre fin dans les plus brefs délais à cette opération irresponsable en rappelant à l'ordre la direction de CBC/Radio-Canada afin qu'elle adopte une stratégie de placements publicitaires qui lui permettra de remplir son mandat en rejoignant un public le plus vaste possible, là où il se trouve.

Les règles d'éthique, de transparence, d'imputabilité et de bonne gouvernance qui s'appliquent à CBC/Radio-Canada comme à toute société d'État exigent que celle-ci mette fin à toute politique d'achat qui favorise un groupe de presse au détriment d'un autre.

Je suis convaincu que vous accorderez à cette lettre l'importance qu'elle mérite.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Pierre Karl Péladeau  
Président et Chef de la direction

PKP/jr  
Pièces jointes

c.c. L'Honorable James Moore  
Ministre du Patrimoine canadien et des langues officielles

L'Honorable Konrad von Finckenstein, c.r.  
Président du CRTC

February 9, 2010

Timothy Casgrain  
Vice-President  
**Skyservice Investments Inc.**  
31 Fasken Drive  
Toronto, ON M92 1K6

Linda Black  
**Alberta Solicitor General and Public  
Security Communications**  
9th Floor, John E. Brownlee Building  
10365-97th Street  
Edmonton, AB T5J 3W7

George Cooper  
**McInnes Cooper**  
Purdy's Wharf Tower II  
1300-1969 Upper Water Street  
Halifax, NS B3J 2V1

Patricia A. McIver  
Chartered Accountant  
**Richardson Partners Financial  
Limited**  
1250 René-Lévesque Blvd West  
Montreal, QC H3B 4Z8

Brian R. Mitchell  
Managing Partner  
**Mitchell Gattuso**  
1010 Sherbrooke St. West  
Suite 2200  
Montreal, QC H3A 2R7

Edna Turpin  
Board Member  
**Newfoundland and Labrador Hydro**  
Hydro Place, 500 Columbus Drive  
P.O. Box 12400  
St. John's, NL A1B 4K7

Hubert T. Lacroix  
President  
**CBC/Radio-Canada**  
1400 René-Lévesque Blvd East  
Montreal, QC H2L 2M2

Peter D. Charbonneau  
General Partner  
**Skypoint Capital Corporation**  
555 Legget Dr.  
Tower B, Suite 830  
Ottawa, ON K2K 2X3

Peter Herrndorf  
President and CEO  
**National Arts Centre**  
P.O. Box 1534, Station B  
Ottawa, ON K1P 5W1

Trina McQueen  
Professor of Broadcast Management  
**Schulich School of Business  
York University**  
Room W362N  
4700 Keele Street  
Toronto, ON M3J 1P3

Rémi Racine  
CEO and Executive Producer  
**Artificial Mind & Movement**  
416 Maisonneuve Blvd West  
Suite 600  
Montreal, QC H3A 1L2

John Fitzgerald Young  
Dean, College of Arts, Social and  
Health Sciences  
**University of Northern British  
Columbia Prince George Campus**  
3333 University Way  
Prince George, BC V2N 4Z9

Dear members of the CBC/Radio-Canada Board of Directors,

I am writing to call your attention to an outrageous and unacceptable case of discrimination that has already been the subject of three letters signed by me, dated August 31, 2009, October 21, 2009, and January 19, 2010, as well as a letter dated January 29, 2010, by Lyne Robitaille, President and Publisher of *Le Journal de Montréal* and Executive Vice-President, Operations, Eastern Canada, for Sun Media Corporation.

All of these letters were addressed to CBC/Radio-Canada President Hubert T. Lacroix. I have enclosed copies for your information, along with copies of two letters from Mr. Lacroix, dated September 29, 2009, and December 17, 2009, in response to two of the letters signed by me.

In reading this correspondence, you will surely be struck by the public broadcaster's unusual media placement choices since the end of last summer – choices that flagrantly violate the organization's mission and mandate.

The strategy adopted by CBC/Radio-Canada involves excluding all Sun Media Corporation dailies, despite their considerable circulations and market shares.

To add insult to injury, the representatives in charge of CBC/Radio-Canada's ad placements informed us that the Crown corporation has instructed them not to buy advertising in *Le Journal de Montréal* as a result of the lockout in effect since January 2009. The goal is apparently to punish the newspaper's management for legally and legitimately exercising its rights under the Quebec labour code, a piece of legislation passed by Quebecers' duly elected representatives. We strongly condemn this disgraceful conduct by the Canadian public broadcaster's senior managers.

May we remind you that *Le Journal de Montréal* is the most widely read daily in the greater Montreal area. The socio-demographic profile of its readership is very similar to that of *La Presse*, in which CBC/Radio-Canada has run countless advertisements since the summer, including for its fall and winter launches, for its coverage of the Montreal municipal election campaign, and for its reporting on the terrible tragedy that has devastated Haiti and its people. This fact did not go unnoticed by two producers (Aetios Productions and Melenny Productions) who use our dailies to promote their shows currently broadcast by Radio-Canada.

May we also remind you that CBC/Radio-Canada's mandate is defined in the *Broadcasting Act*, which stipulates that the Canadian Broadcasting Corporation, as the national public broadcaster, should provide radio and television services incorporating a wide range of programming that informs, enlightens and entertains. The Act also states that the programming provided by the Corporation should be predominantly and distinctively Canadian; reflect Canada and its regions to national and regional audiences, while serving the special needs of

those regions; actively contribute to the flow and exchange of cultural expression; contribute to shared national consciousness and identity; be made available throughout Canada by the most appropriate and efficient means and as resources become available for the purpose; and reflect the multicultural and multiracial nature of Canada.

In its decision to renew the licence of CBC/Radio-Canada's French-language network, issued on January 6, 2000 (Decision CRTC 2000-2), the CRTC attempted to more clearly define this mandate, as illustrated in the following statements:

For the Commission, the important thing is for the CBC to fulfill its mandate by showcasing the cultural diversity of Quebec and Canada and by meeting the needs of Francophone and Francophile viewers across the country.

[T]he CBC, like all national institutions, must provide programming that covers and reflects the situation and concerns of all Canadians. It must forge links and create opportunities for dialogue and exchange between French-language communities.

The mandate of the Corporation requires that it provide French-speaking Canadians with accurate, objective news and information programming about Canada and the world.

The role of CBC television in the Canadian broadcasting system includes creating a space for French-language expression within the Canadian television landscape. To do this, it must offer Canadians quality programming covering all forms of artistic expression, including music, dance and theatre.

How can CBC/Radio-Canada claim to fulfill its mission and mandate, as defined by the CRTC and the *Broadcasting Act*, when its ad placement strategy leaves out entire segments of the French-Canadian population by boycotting our newspapers? This discriminatory act benefits the publications of Gesca Ltée, a wholly owned subsidiary of Power Corporation of Canada, with which the public broadcaster is engaged in a content convergence strategy that has led a growing number of observers to question the objectivity of the news aired by the Crown corporation.

For all of these reasons, we ask that you act immediately to end this irresponsible practice by compelling CBC/Radio-Canada management to adopt an ad placement strategy that allows the public broadcaster to fulfill its mandate by reaching the widest possible number of Canadians, no matter where they live.

The rules of ethics, transparency, accountability and good governance that apply to all Crown corporations, including CBC/Radio-Canada, require that the broadcaster put an end to any purchasing policy that benefits one media group at the expense of another.

I am confident that you will give this letter the attention it deserves.

Regards,

Pierre Karl Péladeau  
President and CEO

PKP/jr  
Encl.

c.c. The Honourable James Moore  
Minister of Canadian Heritage and Official Languages

The Honourable Konrad von Finckenstein, Q.C.  
CRTC Chair



Le 8 février 2010

Monsieur Pierre Karl Péladeau  
Président et chef de la direction  
Quebecor  
612, rue Saint-Jacques  
Montréal, Québec, H3C 4M8

*Bonjour Pierre Karl,*  
Bonjour Pierre Karl,

J'aimerais d'abord vous remercier, au nom de nos équipes journalistiques, de vos compliments concernant la couverture faite par Radio-Canada en Haïti. À mon tour d'ailleurs de vous féliciter pour les différentes initiatives d'aide lancées par Quebecor et Vidéotron. Aussi, nous avons été heureux d'être associés à TVA ainsi qu'aux autres grands médias du Québec pour *Ensemble pour Haïti*.

Depuis plusieurs mois et encore dans les dernières semaines (14 décembre 2009, 19 janvier 2010 et 29 janvier 2010 (par l'entremise de Mme Lyne Robitaille)), vous m'écrivez pour décrire notre stratégie de placements publicitaires. Votre Madame Robitaille s'est même permise d'interpréter notre mission et de nous faire la morale sur nos politiques d'achat (évidemment au bénéfice de Corporation Sun Media).

J'aimerais d'abord rectifier une fausse idée que vous véhiculez dans plusieurs milieux, à savoir que Radio-Canada a une « politique » de boycott envers le Journal de Montréal. Évidemment, il n'y a rien de tel.

J'aimerais aussi vous faire remarquer que, en terme de placements publicitaires, les différentes entreprises de Quebecor ne sont pas très présentes sur les différents médias de CBC/Radio-Canada. Je n'ai pas fait d'analyse aussi exhaustive que la vôtre, mais il est facile de voir que les entreprises de Quebecor, vos maisons d'édition, vos magazines, par exemple, sont pratiquement invisibles à l'antenne de la Télévision de Radio-Canada qui obtenait, en date du 17 janvier dernier, une part de marché de 18,3 %\* en heure de grande écoute.

Pourtant, si je ne m'abuse, l'édition de magazine et de livres est une industrie bénéficiant largement des fonds publics, que ce soit par des programmes de crédit d'impôt ou pour le Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition, par exemple. Pourtant, personne, moi le premier, ne penserait à questionner la stratégie d'investissement publicitaire de ces entreprises.

On ne voit pas non plus de publicité de Vidéotron à la Télévision de Radio-Canada. Il est quand même étonnant que le plus important câblodistributeur au Québec choisisse de ne pas s'annoncer sur les ondes de la deuxième télévision la plus écoutée du Québec.

Ceci étant dit, je voudrais vous suggérer bien respectueusement de laisser tomber ce sujet car, à chaque fois que vous (ou un dirigeant de votre entreprise ou de ses filiales) m'écrirez pour vous plaindre de ce que vous considérez ou percevez être une sorte d'injustice sociale ou corporative, je vous répondrai toujours de la même façon et enverrai toujours une copie de ma réponse aux personnes à qui vous aurez transmis une copie de votre lettre. Franchement, Pierre Karl, nous avons des défis quotidiens plus importants à relever que de nous échanger une telle correspondance.

Salutations distinguées,

Le président-directeur général,

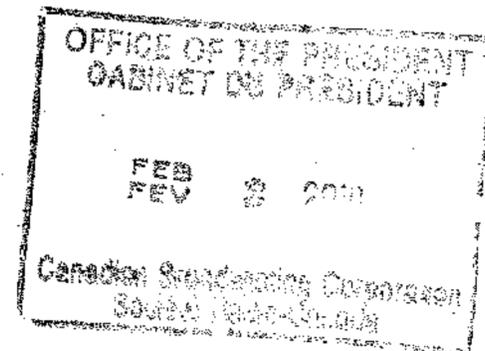


Hubert T. LaCroix

*\*source : BBM – 11 au 17 janvier 2010*

Le 28 janvier 2010

Monsieur Hubert Lacroix  
Président  
Radio-Canada  
1400, boul. René-Lévesque Est  
Montréal (Québec) H2L 2M2



Cher Hubert,

Nous tenions à vous remercier chaleureusement pour la qualité de votre collaboration, la vôtre propre et celle de vos équipes, dans l'aventure *Ensemble pour Haïti*. Les résultats obtenus ont dépassé nos espoirs les plus fous.

Le défi était audacieux, mais le talent et la générosité de tous les artisans réunis pour l'occasion ont permis de le relever avec brio, d'une seule voix.

La solidarité dont vous avez fait preuve nous a permis de contribuer significativement à l'effort humanitaire en cours. Je vous en suis reconnaissant et vous prie de transmettre l'expression de ma gratitude à tous vos collaborateurs.

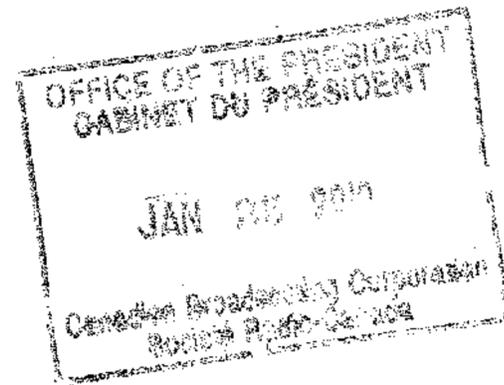
Veillez agréer, cher Hubert, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, which appears to be "PKP" followed by a more elaborate signature, likely Pierre Karl Péladeau.

Pierre Karl Péladeau  
Président et chef de la direction  
Quebecor

19 janvier 2010

Monsieur Hubert Lacroix  
Président et chef de la direction  
CBC/Radio-Canada  
181, rue Queen  
Ottawa (Ontario) K1P 1K9



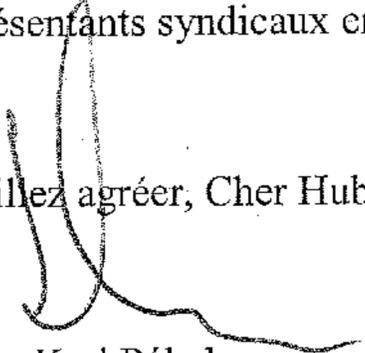
Cher Hubert,

La consultation des quotidiens de Montréal et de Québec m'a amené une fois de plus à constater l'application de votre politique de boycott du Journal de Montréal en raison du conflit de travail qui sévit à notre quotidien de Montréal.

Je suis renversé de savoir que vous refusez d'annoncer la couverture que la SRC effectue – excellente d'ailleurs – de la catastrophe humaine qui se déroule actuellement en Haïti. Il m'apparaît tout à fait contraire à votre mission de service public que vous vous absteniez de faire connaître à nos lecteurs la teneur et l'envergure des moyens que vous déployez pour informer la population canadienne. Dois-je vous rappeler que nos quotidiens rejoignent environ 1.5 million de citoyens par semaine\*.

Votre politique, en plus d'être contraire à l'intérêt public, est absurde puisqu'elle serait applicable tout au long du conflit, qui ne semble pas vouloir se résoudre selon les déclarations des représentants syndicaux encore toutes récentes notamment sur les ondes de la télévision d'État.

Veillez agréer, Cher Hubert, l'expression de mes sentiments distingués.

  
Pierre Karl Péladeau  
Président et chef de la direction

PKP :jr

Cc : L'honorable James Moore  
Konrad von Finckenstein

\*Étude Nadbank 2009